

# Rapport d'activité 2023

Centre ALMA 71-21

2<sup>ème</sup> de couverture



# CHIFFRES CLÉS 2023

## Qui sont les victimes ?



18 %

sont des hommes



81 %

sont des femmes



1 %

sont en situation  
de handicap.

## Lieux des maltraitances



24 %

vivant à leur domicile



76 %

en établissements

3977

## Centre ALMA 71-21

# Editorial.

Depuis notre bulletin de présentation et d'information sur ALMA 71-21 paru à l'automne 2021, beaucoup de choses ont changé concernant la maltraitance, tant au niveau national qu'au niveau local.

Le livre « Les fossoyeurs » paru début 2022 qui dénonçait les mauvais traitements subis dans le cadre du groupe ORPEA en particulier, a servi de facteur déclenchant, les chiffres que nous détaillerons plus loin en donnent un aperçu.

La parole s'est libérée à tous les niveaux, que ce soit bien sûr en institution mais aussi en huis clos dans les familles. Les victimes elles-mêmes mais aussi l'entourage : famille, voisins, intervenants médicaux-sociaux, le tout abondamment relayé par les médias et les sites de toute sorte.

Mais autre nouveauté depuis 2023, c'est l'élargissement du terme de « maltraitance » : on parle désormais de personnes vulnérables et là, plus question des seules personnes âgées et/ou handicapées. On peut être vulnérable à tout âge et pour de multiples raisons. Autant dire que le nombre des appels ne fera qu'augmenter avec un seuil de violences quelle qu'elles soient désormais bien abaissé.

Nos 8 bénévoles de Saône-et-Loire et 3 de Côte d'Or auront fort à faire pour écouter, conseiller, solutionner tous ces appels. On ne peut que les remercier et leur souhaiter bon courage.

Le Président  
Docteur Claude CUSIN



# Sommaire.

Ressources .....	6
Organisation .....	8
Principes d'action .....	13
Communication .....	17
Activités de sensibilisation et de formations .....	19
Représentation et partenariat .....	20
Vie associative .....	21
Fédération 3977 contre les maltraitances .....	22
Le réseau des centres départementaux et interdépartementaux .....	24
Activités <b>Centre de Saône-et-Loire</b> .....	26 ++
Activités <b>Centre de Côte d'Or</b> .....	27 ++
Annexe financières .....	28



© Getty Image

# Ressources.

## L'association

L'Association ALMA 71-21, créée en 2002, est une organisation à but non lucratif régie par la Loi 1901. Elle est adhérente à la Fédération 3977 contre les maltraitances. ALMA 71-21 est une structure rattachée à la Fédération 3977, joue un rôle crucial dans la prévention et la lutte contre les maltraitances dans les départements de Saône-et-Loire et de Côte d'Or.

ALMA 71-21 œuvre activement pour prévenir et combattre les maltraitances à l'égard des personnes vulnérables dans la région. Dans toutes ses activités, ALMA 71-21 se réfère aux principes éthiques partagés avec la Fédération 3977 et respecte rigoureusement son cahier des charges.

L'association est principalement animée par des bénévoles, issus de divers milieux professionnels, tous motivés par une cause commune. Chaque bénévole a bénéficié d'une formation adaptée pour assurer une intervention efficace et respectueuse.

Le siège social de l'association est situé à MACON.

## Les engagements de l'Association

### Prévention

ALMA 71-21 met en place des initiatives de prévention visant à sensibiliser la communauté aux différentes formes de maltraitance.

### Intervention

En cas de signalement ou de suspicion de maltraitance, l'association intervient de manière proactive pour évaluer la situation et prendre les mesures nécessaires.

### Collaboration avec la Fédération 3977

ALMA 71-21 collabore étroitement avec la Fédération 3977, participant ainsi à un réseau plus vaste engagé dans la lutte contre les maltraitances.



### Formation continue

Les bénévoles reçoivent une formation continue pour rester informés des meilleures pratiques et des évolutions dans le domaine de la lutte contre la maltraitance.

ALMA 71-21 s'engage résolument à créer un environnement où les droits et la dignité des personnes âgées et vulnérables sont respectés, et où la maltraitance n'a pas sa place

## Les membres du centre

L'équipe des bénévoles d'ALMA 71-21 est constituée de 19 membres, répartis en différentes fonctions afin d'assurer une prise en charge complète et adaptée. Cette équipe œuvre ensemble pour atteindre les objectifs de prévention et de lutte contre les maltraitances.

### 11 Écouteurs

Ces bénévoles jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes en situation de maltraitance. Ils assurent une écoute attentive, apportent un soutien émotionnel et recueillent les informations nécessaires pour évaluer la situation.

### 8 Référents et autres bénévoles

Ces bénévoles occupent des postes de référents spécialisés, chacun apportant une expertise particulière. Les profils peuvent inclure des référents sociaux, avocats, médecins, etc. Ils offrent des conseils spécifiques et contribuent à une approche multidisciplinaire dans la résolution des cas.

D'autres membres bénévoles qui peuvent jouer des rôles divers, en fonction des besoins

spécifiques du centre. Leur engagement contribue à la flexibilité et à la polyvalence de l'équipe.

### 1 (une) Secrétaire

Le centre dispose d'un secrétaire ou coordinateur dédié qui assume des responsabilités administratives et organisationnelles.

La disponibilité de ce poste est de 7 heures par semaine, garantissant une gestion efficace des activités du centre.

### Comité "Ressources" ou Groupe Pluridisciplinaire

Le centre s'appuie sur un comité "Ressources" ou un groupe pluridisciplinaire, selon les besoins. Ce comité regroupe des experts de divers domaines (social, juridique, médical, etc.) pour fournir des conseils spécialisés et contribuer à des solutions globales.

L'efficacité de l'équipe repose sur la diversité des compétences et des expériences des bénévoles, ainsi que sur une coordination étroite entre les différentes fonctions.

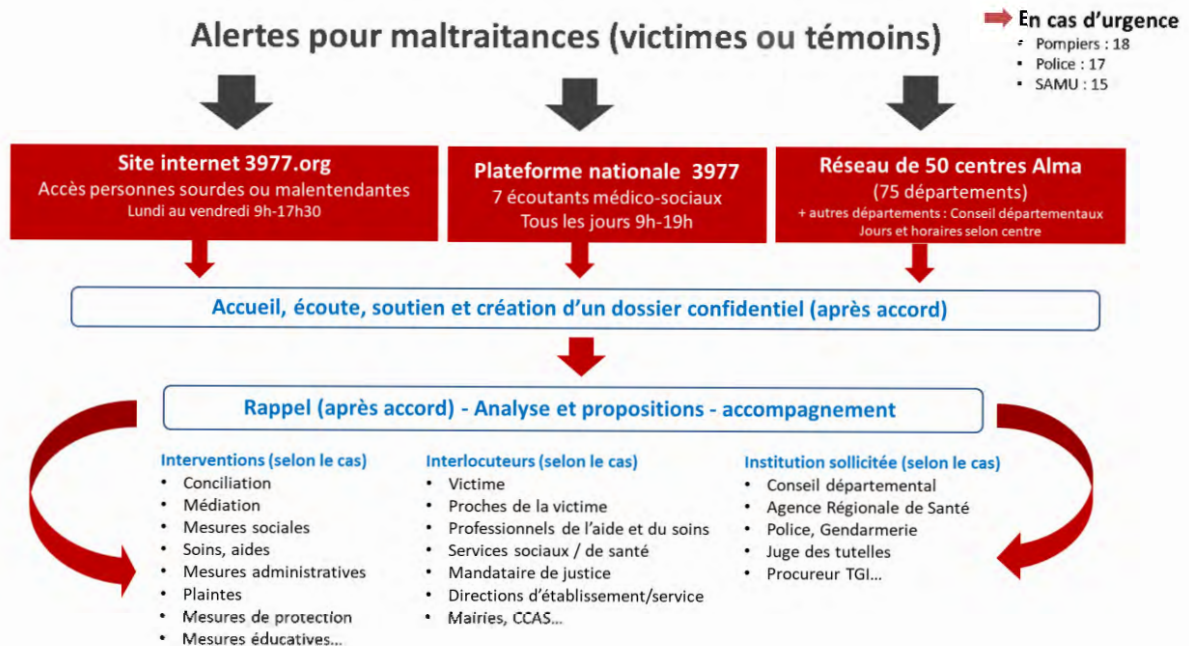
Cela garantit une approche holistique dans la prise en charge des situations de maltraitance et renforce l'impact positif du centre ALMA 71-21 dans sa mission de prévention et d'intervention.



© remi-walle

# Organisation.

## Parcours d'un appel



© 3977

## Offre d'écoute : Pour qui ?

Le service d'écoute proposé par ALMA 71-21 est destiné à fournir un soutien empathique et des conseils adaptés à différentes catégories de personnes concernées par la maltraitance. Notre équipe est prête à offrir une oreille attentive et des informations utiles à ceux qui en ont besoin.

**L'offre d'écoute concerne notamment :**

**Personnes en situation de vulnérabilité**

- Personnes très âgées dont la santé est précaire.
- Adultes en situation de handicap.

**Proches de ces personnes**

- Proches aidants qui sont témoins de maltraitements envers les personnes vulnérables.
- Ceux qui souhaitent contribuer à mettre fin aux maltraitements.

**Professionnels intervenant auprès de ces personnes :**

- Professionnels de la santé, du social, de l'éducation, etc.
- Ceux qui ont observé des cas de maltraitance ou ont des doutes à ce sujet.
- Personnes qui souhaitent contribuer à mettre fin à la maltraitance.





©josh-appel

## Caractéristiques de l'Écoute d'ALMA 71-21

### **Anonymat**

Tout appelant peut choisir de rester anonyme, garantissant ainsi la confidentialité de ses échanges avec notre équipe.

### **Soutien et Conseils**

L'équipe d'ALMA 71-21 est formée pour offrir un soutien émotionnel et fournir des conseils adaptés à la situation de chaque appelant.

### **Diversité des cas**

Que vous soyez une personne en situation de vulnérabilité, un proche concerné, ou un professionnel intervenant, notre équipe est prête

à vous aider dans diverses situations liées à la maltraitance.

### **Prévention et Intervention**

Notre objectif est de contribuer à la prévention des maltraitances et d'intervenir de manière proactive pour mettre fin aux situations de maltraitance signalées.

*ALMA 71-21 s'engage à créer un espace d'écoute bienveillant et à fournir le soutien nécessaire pour promouvoir le bien-être et la sécurité des personnes vulnérables. Nous sommes là pour écouter, conseiller et agir en collaboration avec ceux qui cherchent à mettre fin à la maltraitance.*

**Tout appelant peut, s'il le souhaite, conserver l'anonymat**

## Offre d'écoute : Quand ?

L'équipe d'écoute d'ALMA 71-21 est disponible pour offrir son soutien et ses conseils selon un calendrier régulier. Voici les horaires spécifiés pour notre service d'écoute :

### Jours d'Écoute

L'écoute est assurée :

- Pour le 71 : les jeudis, 9h à 12 h et 14h à 17h,
- Pour la Côte d'Or : les lundis, de 9h à 12 h.

### Numéro d'Urgence 3977

En dehors de ces plages horaires, le 3977 permet de joindre la plateforme nationale de la Fédération :

- du lundi au vendredi de 9h à 19h ;
- du lundi au vendredi, de 9h à 17h30, pour les personnes sourdes ou malentendantes ;
- le samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h à 19h.

### Période de Congés

Les deux centres n'ont pas été fermés pendant les congés.

## Offre d'écoute : Comment ?

Pour solliciter l'écoute et le soutien du centre ALMA 71-21, le processus est simple et axé sur la confidentialité.

### Demandes d'Écoute

Le centre n'intervient que sur demande. Vous pouvez solliciter nos services par téléphone, courrier ou courriel.

**Voici ci-après comment vous pouvez entrer en contact avec notre équipe :**

### Numéro de Contact Direct

Les appels directs au centre sont reçus au numéro :

- **03.85.38.92.79 (Saône-et-Loire)**
- **03.80.72.23.56 (Côte d'Or)**

Vous pouvez nous contacter pendant les heures d'écoute spécifiées.

### Répondeur Téléphonique

Le centre dispose d'un répondeur téléphonique, vous pouvez laisser un message et nous vous rappellerons dans les plus brefs délais. Si le centre n'en dispose pas, nous vous encourageons à réessayer pendant les heures d'écoute.



© Guetty

### Autres Modes de Contact

#### Pour MACON :

- Courrier : BP 171 6 71006 MACON CEDEX
- Courriel : alma71@wanadoo.fr

#### Pour DIJON :

- Courriel : contact@alma21.fr

L'équipe d'ALMA 71-21 est déterminée à traiter chaque demande avec la plus grande attention et à fournir un soutien adapté à chaque situation de maltraitance. Nous vous encourageons à utiliser le moyen de contact qui vous convient le mieux, en veillant à respecter la confidentialité de vos informations. Nous sommes là pour vous écouter, vous conseiller et contribuer à mettre fin à la maltraitance.

## Des conseils et un accompagnement personnalisé

L'équipe d'ALMA 71-21 fournit des conseils personnalisés et un accompagnement attentif après une phase d'écoute. Voici comment notre processus fonctionne :

### ① Phase d'écoute par les bénévoles "Écouteurs"

Des bénévoles spécialement formés, les "écouteurs", assurent une écoute attentive des préoccupations de l'appelant, qu'il s'agisse de la personne en situation de maltraitance ou de ses proches.

Cette phase vise à recueillir des informations détaillées sur la situation et à comprendre les besoins spécifiques de l'appelant.

### ② Les bénévoles "Référénts"

Dotés d'une expertise dans des domaines spécifiques tels que le social, le juridique, le médical, etc., analysent la situation décrite pendant la phase d'écoute.

Ils proposent des actions adaptées à la situation, prenant en compte les acteurs impliqués et le contexte particulier.

### ③ Propositions d'actions personnalisées

En collaboration avec l'appelant (et idéalement la victime), les bénévoles "référénts" présentent des propositions d'actions spécifiques visant à mettre fin à la maltraitance.

Ces propositions sont élaborées de manière à répondre aux besoins immédiats et à long terme de la personne concernée.

### ④ Accord de l'appelant et accompagnement

Après avoir obtenu l'accord de l'appelant, un accompagnement personnalisé est mis en place. Cet accompagnement vise à soutenir l'appelant tout au long de la mise en œuvre des actions proposées jusqu'à ce que la situation soit jugée acceptable pour la victime, ou jusqu'à l'intervention des professionnels, services ou institutions sollicités.

### ⑤ Intervention des professionnels sur demande

Sur demande de l'appelant ou lorsque nécessaire, l'équipe d'ALMA 71-21 facilite l'intervention des professionnels, des services sociaux ou des institutions compétentes pour assurer une résolution efficace et durable de la situation.

L'équipe d'ALMA 71-21 s'engage à assurer un suivi continu et à ajuster l'accompagnement en fonction de l'évolution de la situation. Notre objectif ultime est d'apporter un changement positif et durable dans la vie des personnes concernées par la maltraitance.

Tous les dossiers reçus sont tous traités les jeudis (pour le 71) ou lundis (pour le 21) lors des permanences.

# Réunions pour les situations complexes

Afin de traiter les dossiers complexes de manière approfondie et collaborative, l'équipe d'ALMA 71-21 organise des réunions régulières qui réunissent l'ensemble des bénévoles. Ces réunions visent à favoriser la coordination, le partage d'expertise et la prise de décisions collectives.

## Fréquence des réunions

Des réunions sont organisées chaque mois, permettant à l'équipe de se réunir régulièrement pour discuter des dossiers complexes.

## Jour et heure

Les réunions ont lieu le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à 17 h. pour assurer la participation maximale des bénévoles.

## Durée des réunions en 2023

Chaque réunion est prévue pour durer environ 1 heures en 2023. Cette durée permet d'aborder en profondeur les situations complexes tout en respectant le temps et l'engagement des bénévoles.

## Objectifs des réunions

- Examiner les dossiers complexes qui nécessitent une approche collective.
- Favoriser la discussion, le partage d'informations et d'expertise entre les bénévoles.
- Prendre des décisions conjointes sur les actions à entreprendre dans des situations spécifiques.

## Coordination et suivi

- Les réunions permettent de coordonner les efforts de l'équipe et d'assurer un suivi efficace des dossiers complexes.
- Les bénévoles peuvent partager leurs observations, discuter des meilleures pratiques et élaborer des stratégies pour résoudre les situations difficiles.

## Adaptabilité :

La fréquence, le jour et l'heure des réunions sont sujets à ajustement en fonction des besoins de l'équipe et de l'évolution des situations.

Ces réunions régulières démontrent l'engagement d'ALMA 71-21 à aborder de manière approfondie les cas complexes, en tirant parti de la diversité des compétences et des expériences au sein de l'équipe bénévole. L'objectif est de garantir une réponse efficace et coordonnée pour assurer le bien-être des personnes concernées par la maltraitance.

# Principes d'action.

## Des principes éthiques...

L'éthique est au cœur des actions d'ALMA 71-21. L'équipe s'engage à respecter des principes éthiques rigoureux pour assurer une assistance bienveillante et conforme aux droits fondamentaux des personnes impliquées dans des situations de maltraitance.

### **Respect de la parole et de la dignité**

L'équipe d'ALMA 71-21 accorde un respect absolu à la parole et à la dignité de la personne qui appelle, qu'elle soit victime ou témoin de maltraitance.

### **Utilisation des informations dans l'intérêt de la victime**

Les informations recueillies sont utilisées exclusivement dans l'intérêt de la victime présumée, dans le but de lui fournir le meilleur soutien possible.

### **Confidentialité stricte des informations**

ALMA 71-21 garantit un respect strict de la confidentialité des informations recueillies dans les dossiers ouverts suite à l'appel. Ces informations ne peuvent être communiquées que dans le cadre prévu par la loi.

### **Neutralité et Impartialité**

Les intervenants d'ALMA 71-21 s'engagent à être neutres et impartiaux. Ils s'interdisent de substituer leurs propres valeurs et convictions à celles des personnes impliquées, telles qu'elles ont été exprimées.

### **Libre choix des solutions**

L'appelant ou la victime présumée exerce le libre choix des solutions proposées par ALMA 71-21. Ils ont le droit de refuser ces solutions après avoir été informés des conséquences possibles.

### **Accord préalable pour les contacts avec des acteurs pertinents**

Lorsque le centre propose de prendre des contacts avec des acteurs jugés pertinents, l'accord préalable de l'appelant ou de la victime présumée est requis.

### **Gestion des conflits d'intérêt**

En cas de conflit d'intérêt, ALMA 71-21 se dessaisit du dossier, qui est alors dépaysé dans un autre centre. Cette mesure garantit une totale transparence et objectivité dans le traitement des cas.

Ces principes éthiques guident toutes les actions d'ALMA 71-21 et reflètent l'engagement de l'association envers le respect, la dignité et la protection des droits fondamentaux de toutes les personnes impliquées dans des situations de maltraitance

## ... mis en œuvre lors d'une écoute de qualité...

Pour garantir une écoute de qualité et respecter les principes éthiques, ALMA 71-21 a mis en place des procédures spécifiques lors de chaque intervention.

Ces mesures contribuent à assurer la confidentialité, la sécurité et l'objectivité tout en respectant la dignité des personnes impliquées.

### Écoute pluraliste

Le centre assure une écoute pluraliste en impliquant au moins deux écoutants lors de chaque intervention. Cette approche vise à mieux appréhender les situations complexes et à rechercher la meilleure objectivité possible.

### Confidentialité des appels

Pour garantir la confidentialité des appels, assurer la distance nécessaire pour recevoir et analyser les alertes, les bénévoles d'ALMA 71-21 restent anonymes, sauf en cas de danger avéré pour la victime ou lorsque la loi l'impose.

### Formation spécifique des bénévoles

Les bénévoles d'ALMA 71-21 sont astreints à suivre une formation spécifique assurée par la Fédération 3977. Cette formation garantit que les bénévoles disposent des compétences nécessaires pour fournir un soutien de qualité et respecter les principes éthiques.

### Système d'Information Sécurisé

Le système d'information utilisé pour suivre chaque situation est sécurisé et fait l'objet d'une autorisation délivrée par la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL). Cela garantit la confidentialité et la protection des données sensibles.

Ces pratiques démontrent l'engagement d'ALMA 71-21 envers la qualité de son service d'écoute, en veillant à la protection des personnes impliquées, à la confidentialité des informations et au respect des normes éthiques les plus élevées. L'utilisation de technologies sécurisées et la formation continue des bénévoles contribuent à garantir un environnement sûr et bienveillant pour toutes les parties concernées.



©cristina-gottardi

## ... et aussi du conseil et de l'accompagnement,

ALMA 71-21 s'engage à fournir des conseils et un accompagnement réfléchi, prenant en compte les multiples dimensions des situations de maltraitance.

### **Réflexion collective avant proposition d'action**

Avant de formuler des propositions d'action, une réflexion collective est menée par l'équipe de bénévoles. Cette approche permet de prendre en compte toutes les dimensions complexes de la situation et d'assurer une compréhension approfondie des enjeux.

### **Appréciation des aspects multiples**

Les bénévoles d'ALMA 71-21 sont formés pour apprécier les multiples dimensions des situations de maltraitance. Cela inclut une compréhension approfondie des aspects psychologiques, sanitaires, médico-sociaux, sociaux, économiques et juridiques.

### **Aspects psychologiques**

Les bénévoles tiennent compte des facteurs psychologiques impliqués, offrant un soutien émotionnel adapté aux besoins de la personne concernée.

### **Aspects Sanitaires et Médico-sociaux**

La santé physique et le contexte médico-social sont pris en considération dans l'évaluation des situations de maltraitance. Les bénévoles veillent à proposer des actions en lien avec les besoins sanitaires et médicaux.

### **Aspects Sociaux et Économiques**

Les dimensions sociales et économiques sont évaluées pour comprendre les impacts de la maltraitance et proposer des solutions adaptées aux circonstances particulières de la personne concernée.

### **Aspects Juridiques**

Les bénévoles d'ALMA 71-21 sont sensibilisés aux aspects juridiques des situations de maltraitance. Cela inclut la connaissance des droits de la victime et la compréhension des procédures légales.

### **Collaboration et coordination**

L'équipe travaille en collaboration et en coordination avec des professionnels spécialisés, le cas échéant, pour garantir une approche holistique et complète.

L'approche réfléchie et multidimensionnelle d'ALMA 71-21 garantit que les conseils et l'accompagnement proposés sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque situation. En prenant en compte tous les aspects pertinents, l'équipe vise à offrir un soutien complet pour aider à mettre fin à la maltraitance et améliorer la qualité de vie des personnes concernées.

## ... complémentaire des services publics de proximité

ALMA 71-21 œuvre en complémentarité avec les services publics de proximité, adoptant une approche qui privilégie le recours aux professionnels compétents.

### Non-intervention directe dans les situations

ALMA 71-21 s'interdit toute intervention directe dans les situations de maltraitance qui lui sont rapportées. L'objectif est de favoriser le recours aux professionnels des services publics de proximité et d'autres institutions spécialisées.

### Privilège du recours aux professionnels

Le centre privilégie le recours aux professionnels des services publics de proximité, ainsi qu'à d'autres institutions, services ou associations ayant la compétence et la légitimité nécessaires pour agir dans les situations de maltraitance.

### Principe de subsidiarité

Le centre s'inscrit dans le principe de subsidiarité par rapport à l'action des services publics de proximité. Il n'entreprend aucune initiative que ces services peuvent proposer ou assurer.

### Non-prise d'initiatives propres

ALMA 71-21 ne prend aucune des initiatives proposées ou assurées par les services publics de proximité. Son rôle consiste à conseiller, écouter et accompagner, en laissant les professionnels compétents prendre les mesures appropriées.

### Signalement à la Justice

En cas de nécessité de signaler une situation à la



© human

justice, cette démarche est réalisée par le président du centre. Ce signalement intervient après une vérification minutieuse du bien-fondé de la démarche, garantissant ainsi la pertinence et la légitimité de cette action.

Cette approche complémentaire permet à ALMA 71-21 d'optimiser son impact en mobilisant les ressources et les compétences des services publics de proximité. En agissant de manière concertée avec ces acteurs, le centre contribue à une réponse plus efficace et spécialisée dans la prévention et la lutte contre la maltraitance.

**Ces principes sont communs aux centres adhérents de la Fédération 3977, qui les réunit.**



# Communication.

## Les principales personnes visées

### Victimes potentielles de maltraitements

- Personnes du grand âge dont la santé est altérée.
- Personnes en situation de handicap.
- Personnes confrontées à de graves difficultés économiques ou sociales.

### Familles et proches-aidants

- Familles des victimes potentielles.
- Proches-aidants confrontés à des situations de maltraitance.

### Professionnels du champ social, sanitaire ou médico-social

Intervenants à domicile ou en établissement.

### Grand public

Sensibilisation de la société dans son ensemble.

## Les supports utilisés

### Supports produits par la Fédération 3977

- Affiches (4 modèles, 2 formats).
- Dépliants.
- Panneaux d'information (Kakémonos, roll-up).
- Films vidéo brefs.

### Supports développés par le centre

- Lettre d'information interne.
- Lettre d'information externe.
- Présence sur les réseaux sociaux.
- Livres, brochures.
- Articles scientifiques ou de vulgarisation.
- Affiches (poster).
- Affiches ou plaquettes pour solliciter de nouveaux bénévoles.
- Films vidéos.
- Site internet.



## Actions réalisées

- Article dans la grande presse / communiqué de presse.
- Participation à des expositions / salons / forum institutionnels ou professionnels.
- Interventions ou participation à des conférences.

La diversité des supports et des actions entreprises démontre l'engagement d'ALMA 71-21 à sensibiliser et mobiliser un large public, tout en fournissant des informations cruciales pour la prévention et la lutte contre la maltraitance.

(En heures)	2022-2023
Temps consacré à l'élaboration de supports	40x
Temps consacré à la diffusion des supports	50x

# Activités de sensibilisation et de formations.

## Interventions de sensibilisation réalisées en 2023

En 2023, 4 bénévoles (2 dans le 21 – 2 dans le 71) ont été impliqués dans des interventions de sensibilisation ou des actions de formation consacrées aux maltraitances.

## Formations réalisées en 2023

### En formation initiale de professions sanitaires ou sociales

- Divers EHPAD
- Personnel des ADMR du département 71

### En formation tout au long de la vie

A la demande de France Victimes, une convention a été signée en 2022.

# Représentation et partenariat.

## Avec des organismes institutionnels

- Communes et intercommunalités ;
- Conseil Départemental ;
- Agence Régionale de Santé ;
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETS-PP).

- Relais pour traitement de dossiers,
- Partenariat sur projet,
- Actions de formation
- Demande de subvention
- Autres

## Avec d'autres associations

- France-Victimes
- Réseaux VIF
- CIDFF
- APF

## Participation à des événements fédéraux

- Assemblée Générale des organismes cités ci-dessus
- Participation au salon des associations, au Grand Déj' de Dijon, etc ...

# Vie associative.

## Les instances de l'association

- Le Conseil d'administration a été réuni 2 fois en 2023.

## Réunions internes

11 réunions d'équipes ont été réalisées en 2023

## Formation des bénévoles

Destinées aux nouveaux bénévoles intégrant le centre, ces formations sont organisées en trois modules, répartis sur 5 jours :

Module 1 : « *De quoi et de qui parle-t-on* » (2 jours) : il a été suivi par 7 bénévoles en 2023 ;

Module 2 : « *L'écoute et la prise en charge de la maltraitance dans un centre d'écoute* » (2 jours) ; il a été suivi par 7 bénévoles en 2023 ;

Module 3 : Le *logiciel 3977* (1 jour) : Il a été suivi par 7 bénévoles en 2023.

## Formation du/des salariés

A ce jour, la secrétaire, salariée de l'association, a suivi la formation d'écoute, en même temps que les bénévoles.

# Fédération 3977 contre les maltraitances.

La Fédération 3977, réunit l'ensemble des centres départementaux et interdépartementaux adhérents engagés dans la lutte contre les maltraitances envers les adultes en situation de vulnérabilité en France.

Cette coalition, d'acteurs de terrain, vise à coordonner les efforts, partager les connaissances et renforcer les actions pour assurer la protection des personnes vulnérables et prévenir les situations de maltraitance. Grâce à cette collaboration étroite, la Fédération 3977 contribue de manière significative à promouvoir le bien-être et la dignité des adultes les plus fragiles de la société

## Principales Missions

### Réception d'alertes

Recevoir des alertes par téléphone pour suspicion de maltraitances au numéro 3977, plateforme nationale, ou par appels directs par numéro spécifique aux centres départementaux et interdépartementaux.

### Coordination des acteurs

Contribuer à la coordination des acteurs de la lutte contre les maltraitances, qu'ils soient privés ou publics, au niveau national et en proximité.

### Création de centres associatifs

Susciter la création de centres associatifs de bénévoles dans les zones non couvertes.

### Interlocuteur des pouvoirs publics

Être l'interlocuteur des pouvoirs publics et constituer le pivot du dispositif national de lutte contre les maltraitances.

### Collecte de données et recherches

Assurer la collecte des données pertinentes pour développer les connaissances et contribuer aux recherches sur les maltraitances, ainsi que sur les réponses à y apporter.

### Formation et Sensibilisation

Organiser et participer aux actions de formation et de sensibilisation des acteurs concernés par la lutte contre les maltraitances : professionnels de santé et du travail social, proches-aidants, bénévoles des associations, intervenants des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales, grand public.

## Principales valeurs

### **Égalité d'accès et respect**

Respecter l'égalité des appelants pour l'accès à l'écoute et l'accompagnement des appels sur le territoire national, quelles que soient les personnes.

### **Complémentarité des actions**

Garantir la complémentarité des actions associatives en lien avec les alertes, et les compétences et interventions directes des professionnels et des services de proximité que la Fédération respecte strictement.

## Ce dispositif garantie

### **Libre expression et confidentialité**

Garantir à l'appelant sa libre expression, le respect de la confidentialité de ses propos, et l'indépendance de l'écoute qui lui est proposée.

### **Protection contre les représailles**

Protéger le témoin et la victime contre les représailles et les sanctions possibles.

### **Neutralité des Conseils**

Proposer des conseils en toute neutralité, en écartant tout conflit d'intérêt.

### **Pertinence des Conseils**

Assurer la pertinence des conseils grâce à la formation des intervenants, au suivi pluraliste et multidisciplinaire, à l'expérience des centres, et à leur connaissance du terrain.

## La Fédération 3977, dispositif national de lutte contre les maltraitances

### **La plateforme nationale d'écoute 3977**

La plateforme nationale d'écoute 3977 constitue le cœur du dispositif national de lutte contre les maltraitances. Animée par des écoutants professionnels médico-sociaux, elle joue un rôle crucial dans la réception des alertes et la coordination des actions.

### **Écoutants professionnels multidisciplinaires**

La plateforme est animée par des écoutants professionnels médico-sociaux, issus de formations multiples (psychologue, juriste, travail social).

### **Réception des premiers appels d'alerte**

Les écoutants reçoivent les premiers appels d'alerte pour suspicion de maltraitances.

### **Ouverture de dossiers pertinents**

Les professionnels ouvrent un dossier lorsque c'est pertinent, enregistrant les informations importantes.

### **Sollicitation des centres de la Fédération**

Avec l'accord de l'appelant, les écoutants sollicitent les centres de la Fédération (ou en l'absence de centre, les services des Conseils départementaux) pour approfondir l'écoute, puis conseiller, et accompagner les appelants.

# Le réseau des centres départementaux et interdépartementaux

## Réseau des centres départementaux et interdépartementaux

Les centres départementaux et interdépartementaux, principalement animés par des bénévoles, complètent l'action de la plateforme.

## Réception d'appels directs d'alerte

Les centres reçoivent des appels directs d'alerte ou approfondissent l'écoute amorcée par les écoutants de la plateforme.

## Alimentation des dossiers

Les centres alimentent les dossiers avec les informations reçues, contribuant à une analyse approfondie des situations.

## Conseils et accompagnement

Après analyse de la situation, les centres conseillent les victimes (ou autres appelants) et les accompagnent vers les professionnels, services, ou institutions susceptibles d'intervenir pour mettre fin aux maltraitements.

## Activités de sensibilisation, formation et communication

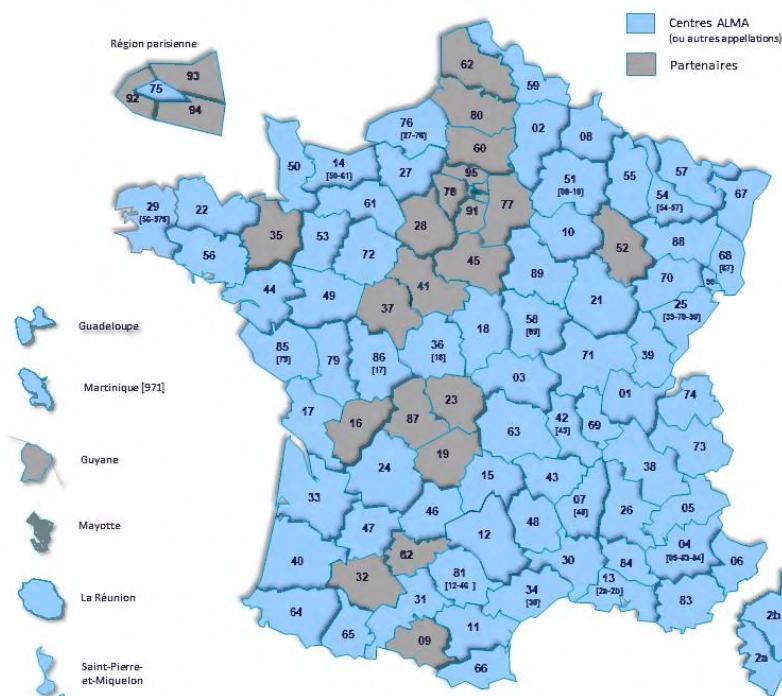
Les centres mènent des activités de sensibilisation, de formation, et de

communication pour faire évoluer les représentations, les connaissances, et les compétences des acteurs concernés vis-à-vis des maltraitements.

## Réunions régulières, formations, et suivi des centres

Les centres sont régulièrement réunis, des

**50 centres interviennent dans 76 départements 25 partenaires**



© 3977

formations sont proposées, et la situation des centres est suivie de près. Des coopérations et mutualisations sont mises en œuvre au sein de la Fédération.

Le fonctionnement intégré de la plateforme et des centres assure une réponse complète, coordonnée, et adaptée aux besoins des personnes victimes de maltraitance. La diversité des compétences et des ressources au sein de la Fédération renforce son efficacité dans la prévention et la lutte contre les maltraitements.



## Les instances fédérales

**L'assemblée générale de la Fédération est constituée :**

- de représentants des centres adhérent (collège 1) ;
- de personnes qualifiées (collège 2) ;
- et de représentants de partenaires de la Fédération dans la lutte contre les maltraitances (collège 3).

L'assemblée générale élit un Conseil fédéral qui, lui-même, désigne par élection un bureau fédéral.

Par ailleurs, la Fédération s'appuie sur un Conseil scientifique, un Comité d'éthique, des commissions permanentes (des centres, de la plateforme 3977) et des groupes de travail thématiques (dont la formation).

## Initiatives, représentation & partenariat

### Colloque annuel

La Fédération organise chaque année un colloque, offrant une plateforme d'échange et de partage d'expertise sur la thématique des maltraitances.

### Formations diversifiées

Propose une diversité de formations visant à sensibiliser et former les acteurs sur les questions liées aux maltraitances.

### Participation à des instances nationales

- Participe au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age.
- Participe à la Commission Nationale de Promotion de la Bienveillance et de Lutte contre les Maltraitances.

### Partenariats institutionnels

Entretient un partenariat sous l'égide du Ministère des Solidarités et de la Santé (DGCS) avec diverses institutions, dont le Défenseur des droits, l'APF-France Handicap, l'Institut Français de Justice Restaurative.

**Site Internet** : : [3977.org](http://3977.org)

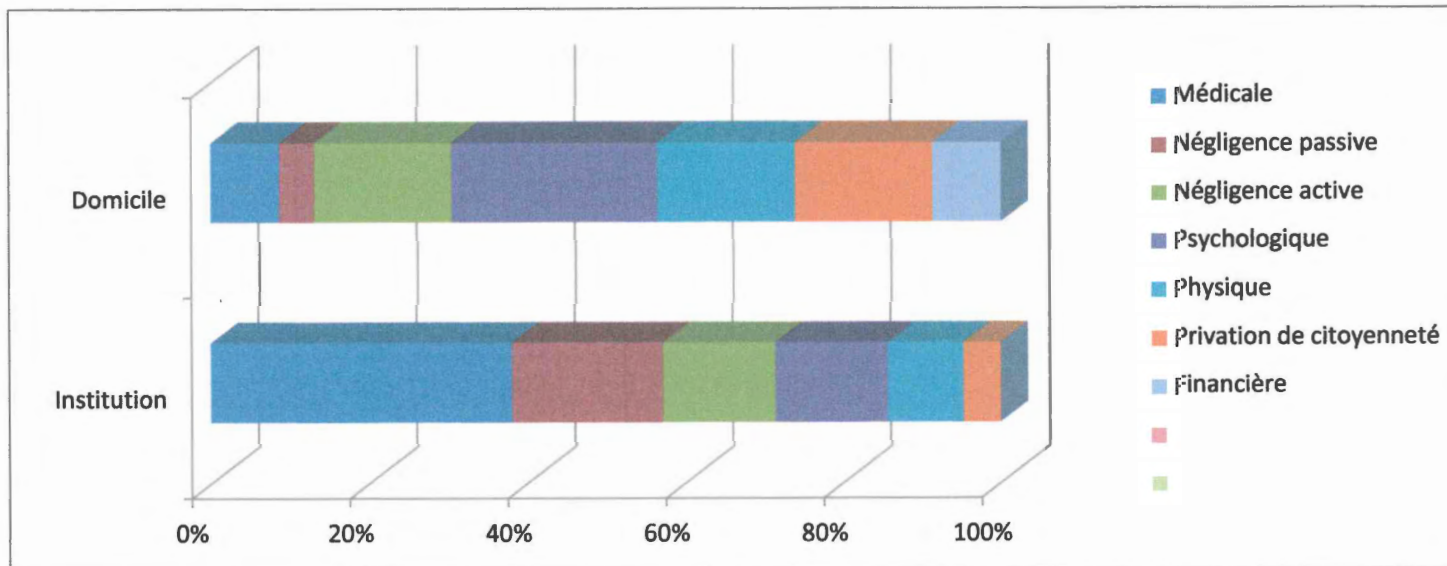
Ces initiatives et engagements démontrent la volonté de la Fédération 3977 de jouer un rôle actif dans la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les maltraitances. Les partenariats avec des institutions renommées et la participation à des instances nationales soulignent l'importance de la Fédération dans le paysage de la protection des personnes vulnérables en France.

ACTIVITES DES CENTRES :

- SAONE-ET-LOIRE

Par lieu de maltraitance et par type de maltraitance principale signalée pour les PA

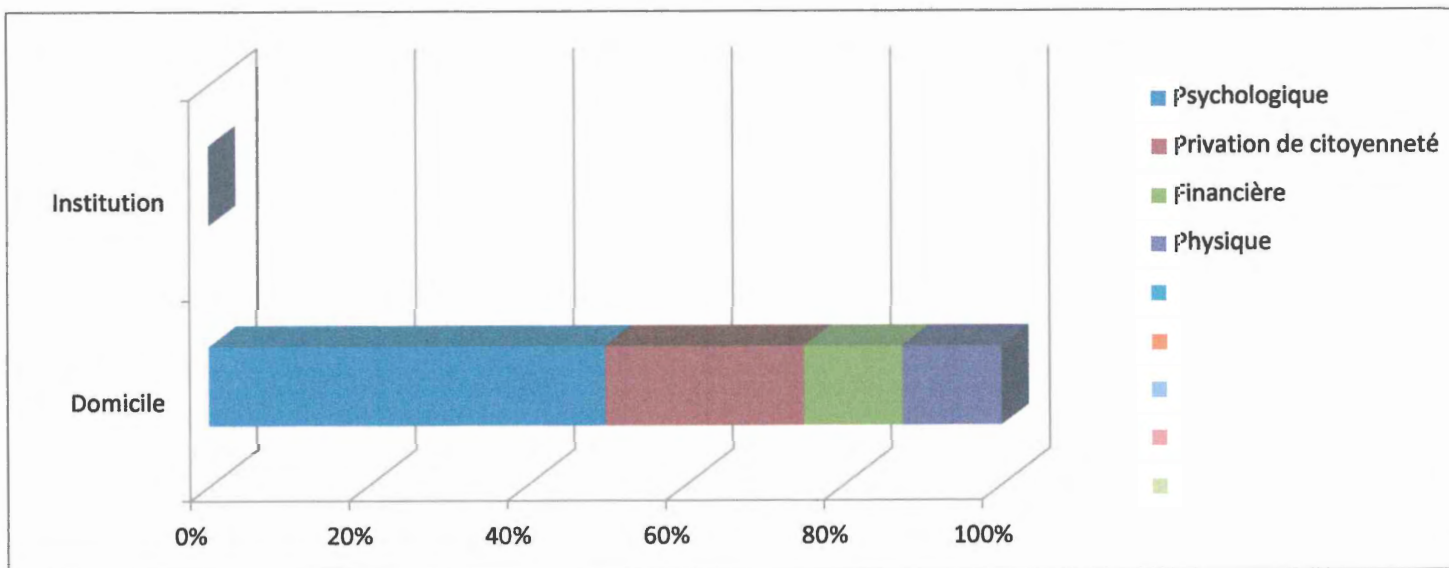
	Institution	Domicile
Médicale	8	2
Négligence passive	4	1
Négligence active	3	4
Psychologique	3	6
Physique	2	4
Privation de citoyenneté	1	4
Financière	0	2
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>23</b>



26 - 1

Par lieu de maltraitance et par type de maltraitance principale signalée pour les PH

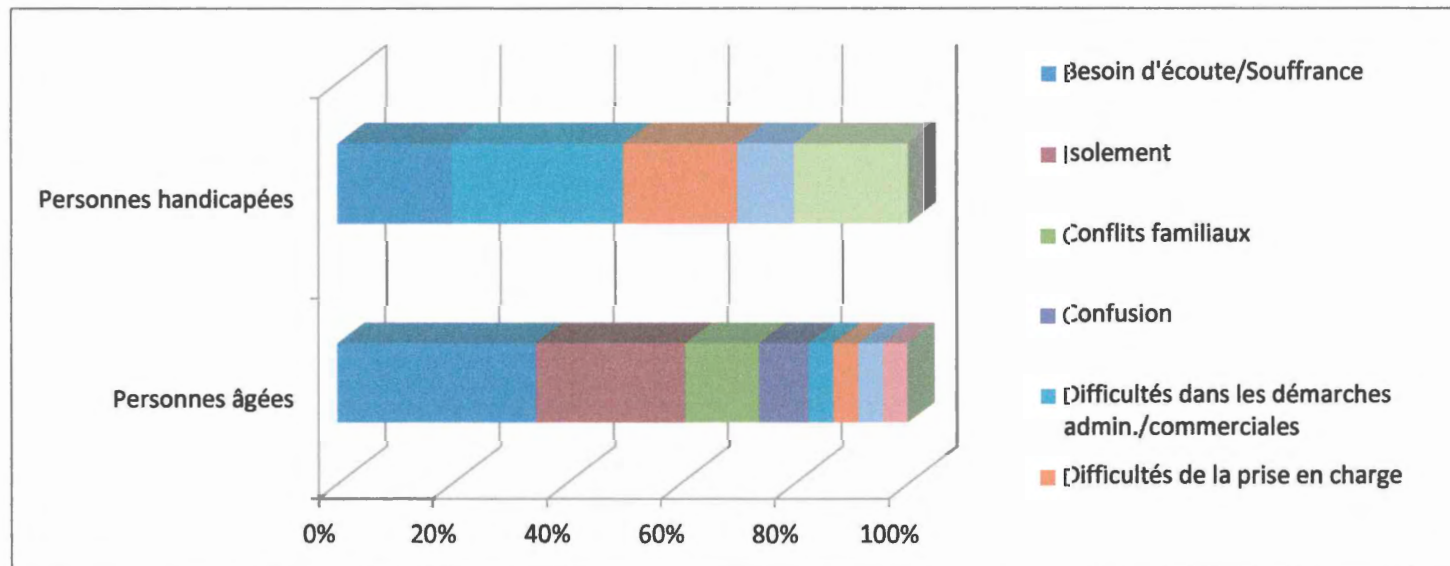
	Domicile	Institution
Psychologique	4	0
Privation de citoyenneté	2	0
Financière	1	0
Physique	1	0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>



26 - 2

Par public et situations ne relevant pas de maltraitance

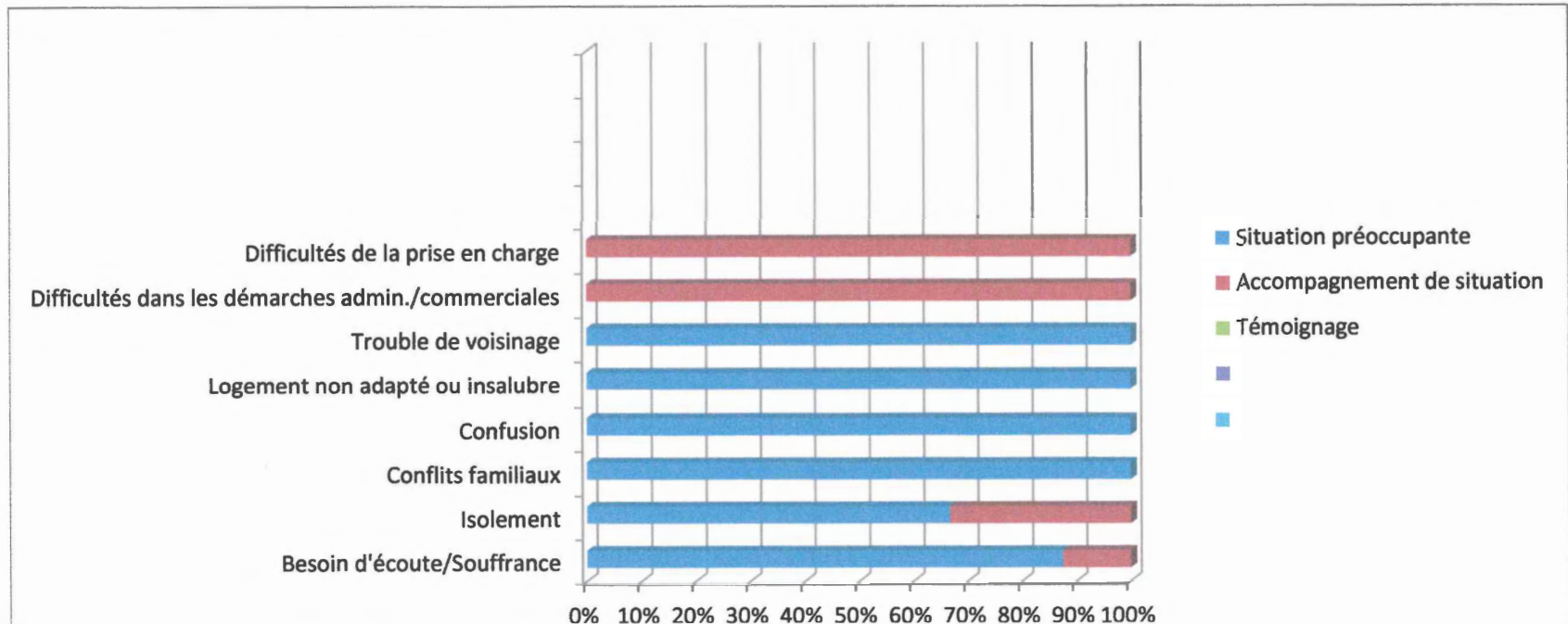
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Besoin d'écoute/Souffrance	8	2
Isolement	6	0
Conflits familiaux	3	0
Confusion	2	0
Difficultés dans les démarches admin./commerciales	1	3
Difficultés de la prise en charge	1	2
Logement non adapté ou insalubre	1	1
Trouble de voisinage	1	0
Pas de retour des structures saisies	0	2



26 - 3

Par type de dossier et situation ne relevant pas de maltraitance pour les PA

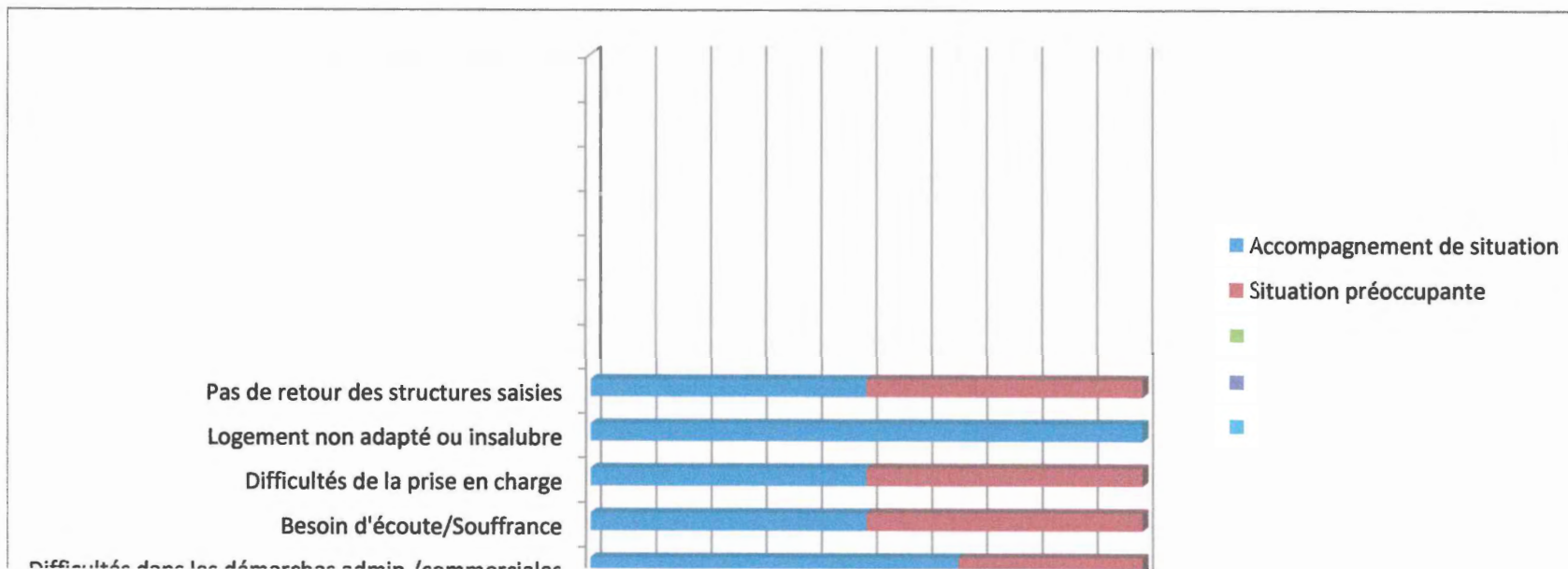
	Situation préoccupante	Accompagnement de situation	Témoignage		
Besoin d'écoute/Souffrance	7	1			
Isolement	4	2			
Conflits familiaux	3				
Confusion	2				
Logement non adapté ou insalubre	1				
Trouble de voisinage	1				
Difficultés dans les démarches admin./commerciales		1			
Difficultés de la prise en charge		1			
Représentativité (%)	30,0%	66,7%	0,0%		



Début date d'appel : 01/01/2023 - Fin date d'appel : 31/12/2023 - Zone départementale : 71

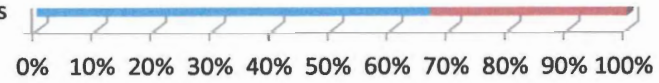
Par type de dossier et situation ne relevant pas de maltraitance pour les PH

	Accompagnement de situation	Situation préoccupante			
Difficultés dans les démarches admin./commerciales	2	1			
Besoin d'écoute/Souffrance	1	1			
Difficultés de la prise en charge	1	1			
Logement non adapté ou insalubre	1				
Pas de retour des structures saisies	1	1			
Représentativité (%)	66,7%	14,3%			



## La Maltraitance - Page 6/6

Difficultés dans les démarches admin./commerciales

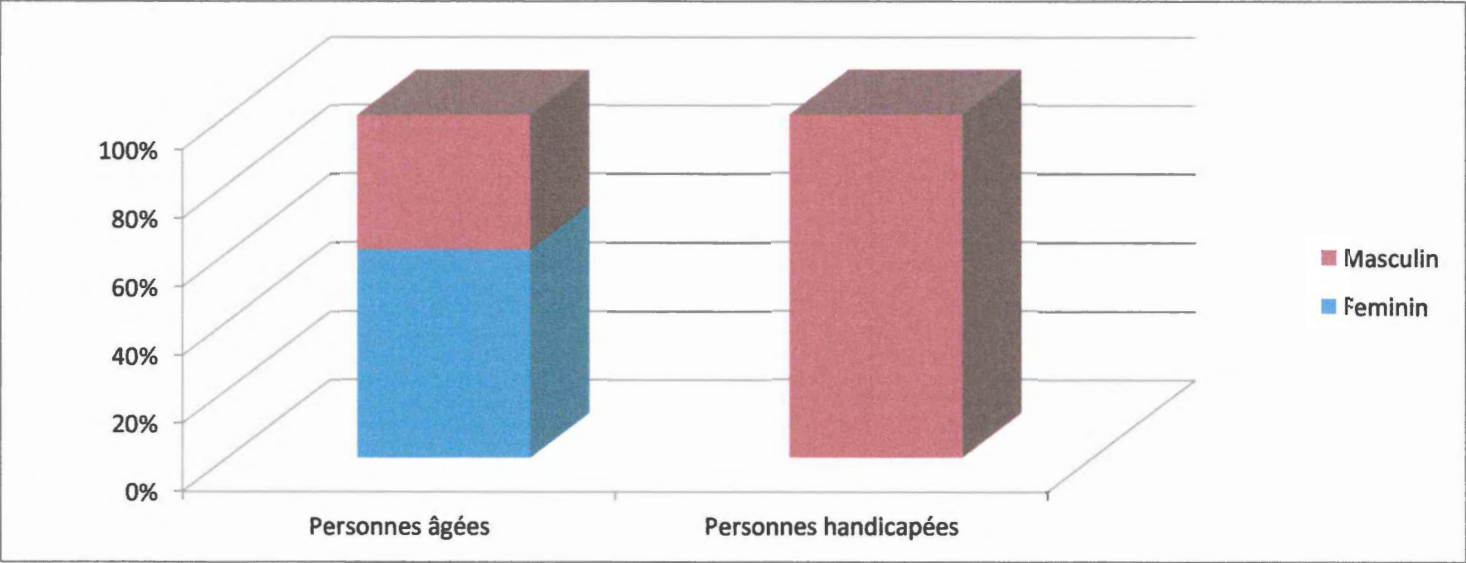






Par sexe

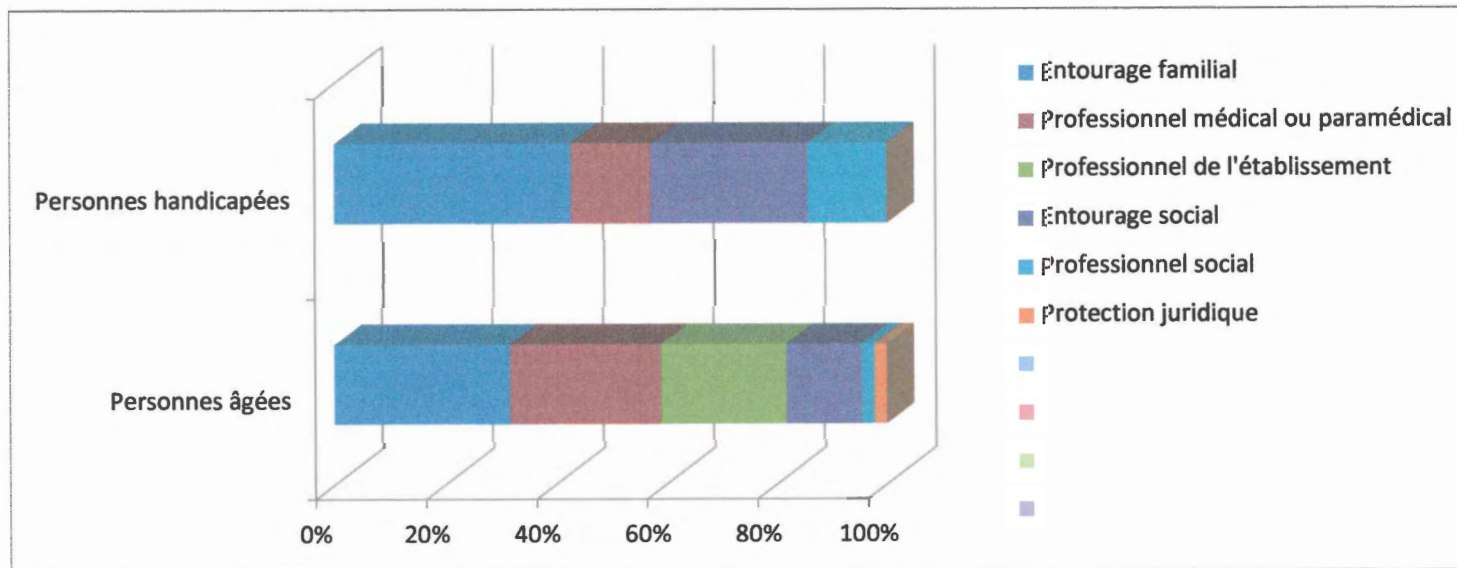
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Feminin	14	0
Masculin	9	3
Total	23	3
Représentativité (%)	52,3%	37,5%



26 - 8

Par relation du mis en cause présumé avec la victime

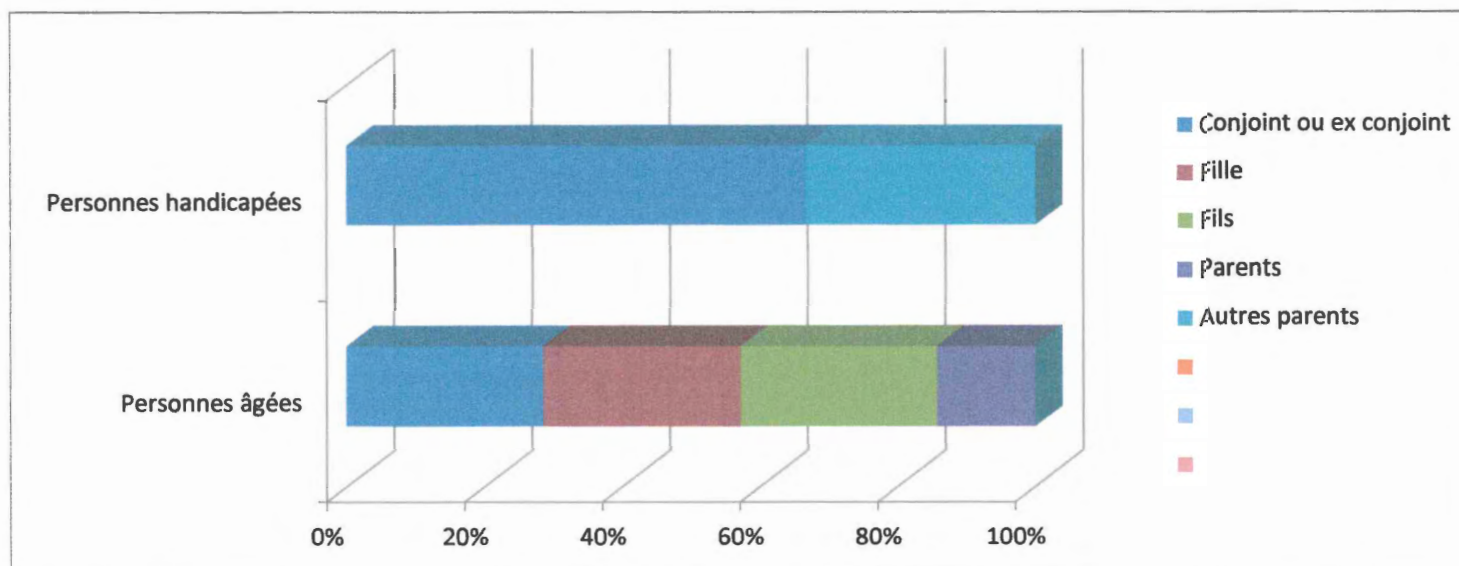
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Entourage familial	14	3
Professionnel médical ou paramédical	12	1
Professionnel de l'établissement	10	0
Entourage social	6	2
Professionnel social	1	1
Protection juridique	1	0
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>7</b>
Représentativité (%)	100,0%	87,5%



26 - 9

Qui dans la famille ?

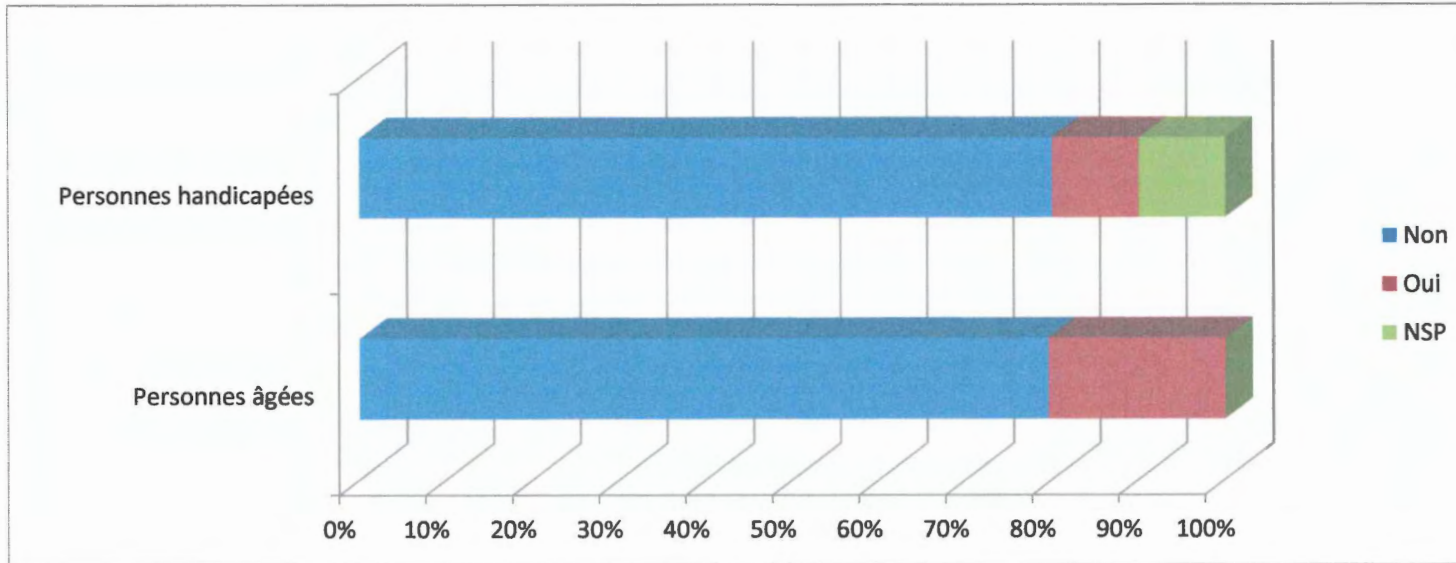
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Conjoint ou ex conjoint	4	2
Fille	4	0
Fils	4	0
Parents	2	0
Autres parents	0	1



26 - 10

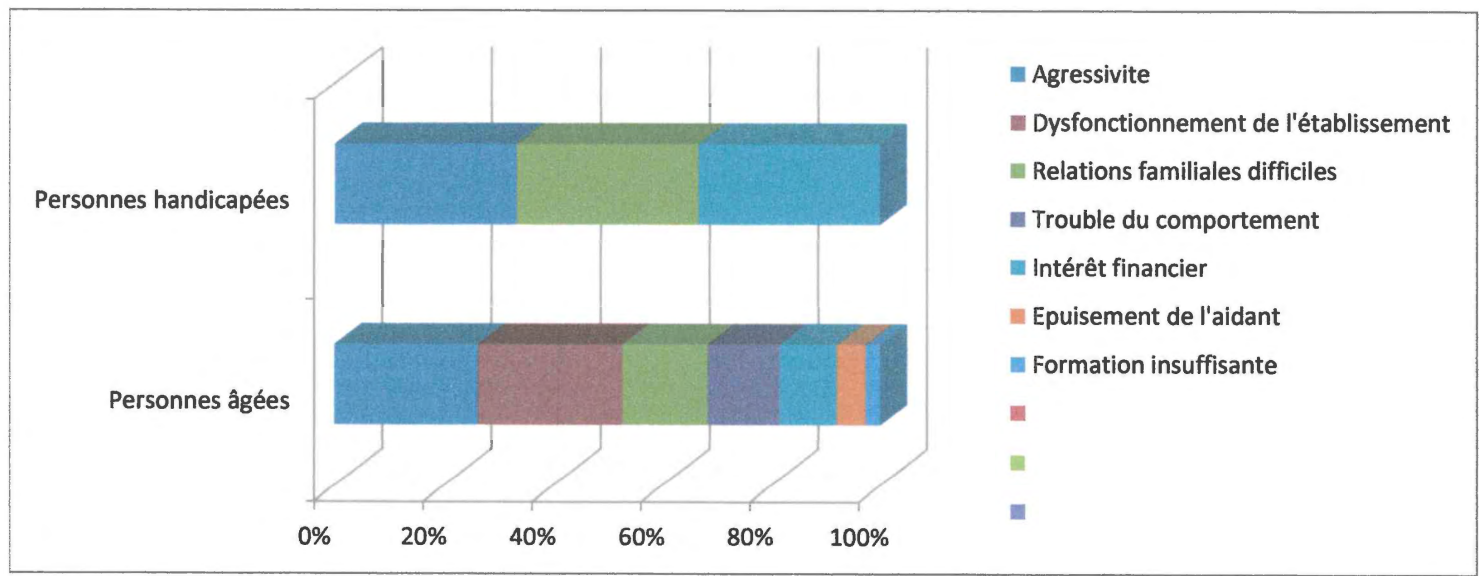
Par cohabitation mis en cause présumé/victime

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Non	35	8
Oui	9	1
NSP	0	1
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>10</b>



Par facteurs de maltraitance

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Agressivite	10	1
Dysfonctionnement de l'établissement	10	0
Relations familiales difficiles	6	1
Trouble du comportement	5	0
Intérêt financier	4	1
Epuisement de l'aidant	2	0
Formation insuffisante	1	0
Représentativité (%)	56,8%	25,0%

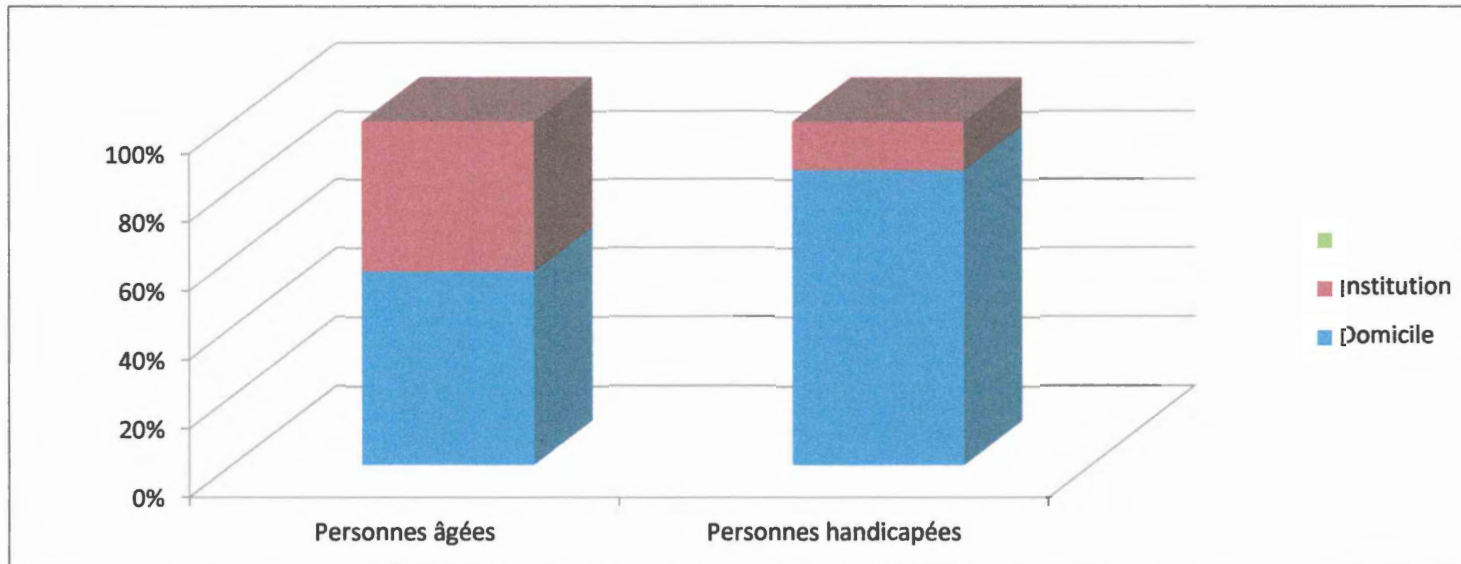


26 - 12



Par lieu d'habitation de la victime

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Domicile	23	6
Institution	18	1
Représentativité (%)	93,2%	70,0%

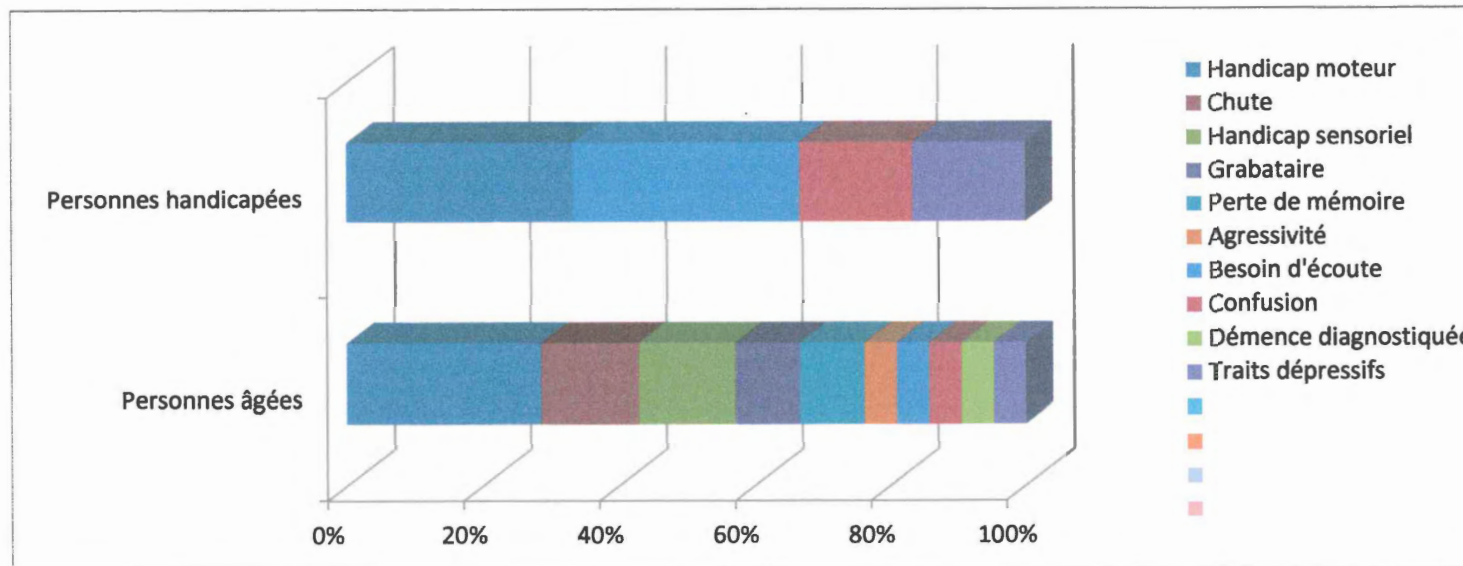


26 - 14



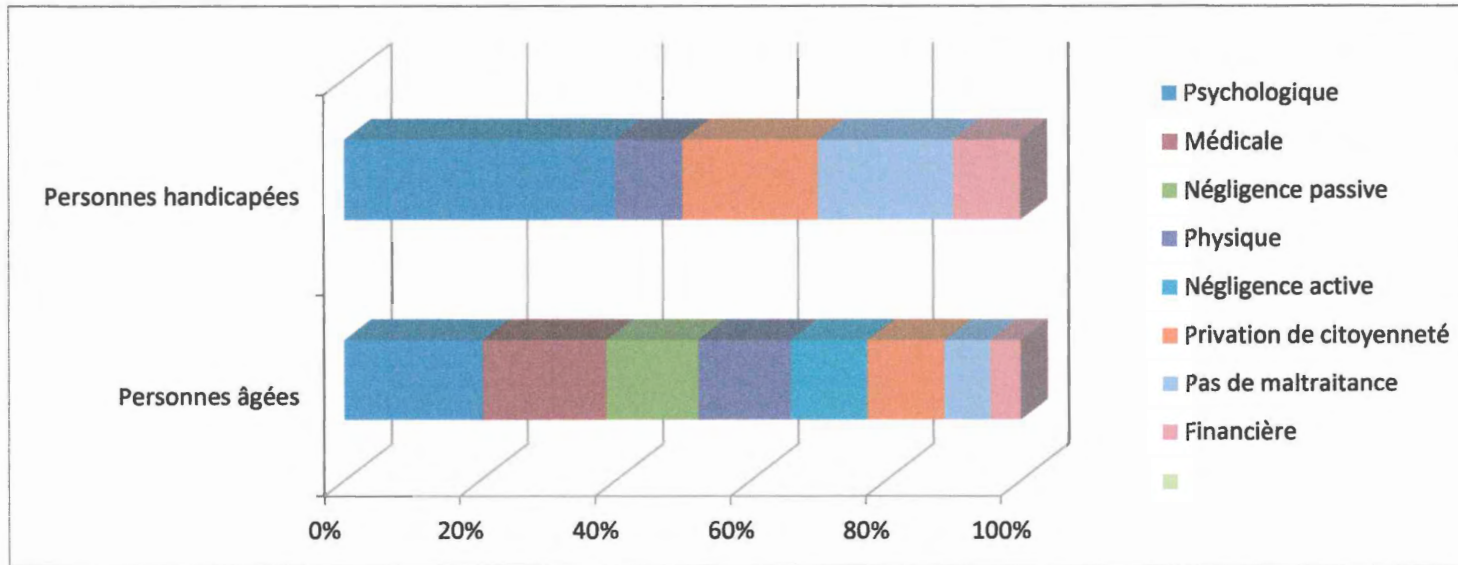
Par symptômes décrits

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Handicap moteur	6	2
Chute	3	0
Handicap sensoriel	3	0
Grabataire	2	0
Perte de mémoire	2	0
Agressivité	1	0
Besoin d'écoute	1	2
Confusion	1	1
Démence diagnostiquée	1	0
Traits dépressifs	1	1
Représentativité (%)	27,3%	30,0%



Par maltraitance principale signalée

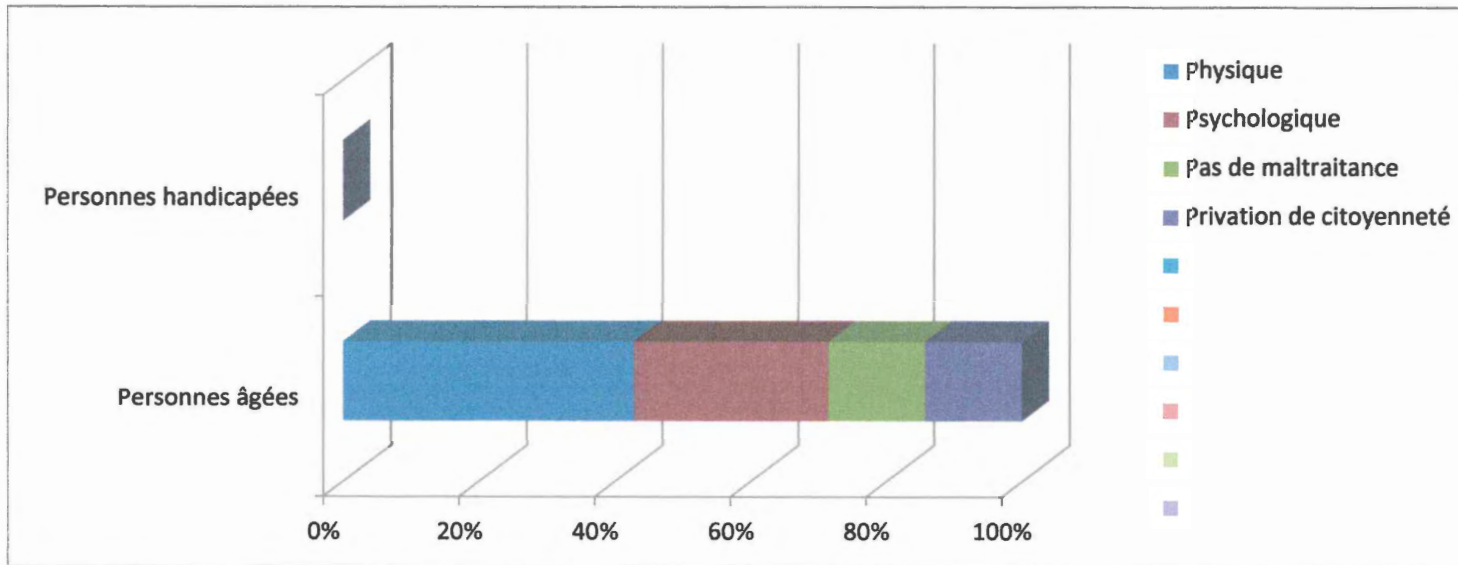
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Psychologique	9	4
Médicale	8	0
Négligence passive	6	0
Physique	6	1
Négligence active	5	0
Privation de citoyenneté	5	2
Pas de maltraitance	3	2
Financière	2	1
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>10</b>



26 - 16

Par maltraitance principale évaluée

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Physique	3	0
Psychologique	2	0
Pas de maltraitance	1	0
Privation de citoyenneté	1	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

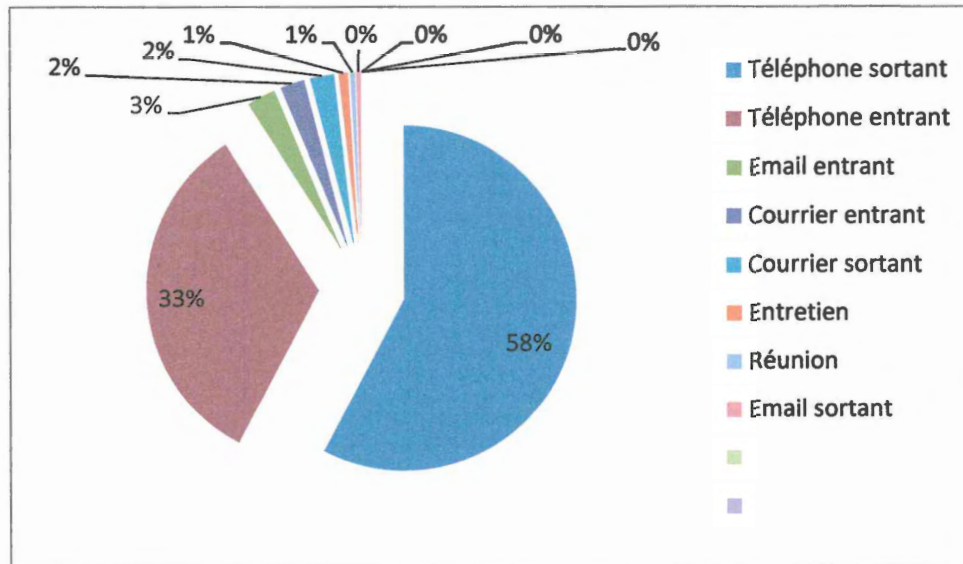


26 - 17

## Par type

## Les Suivis - Page 1/1

	Nb Suivis
Téléphone sortant	127
Téléphone entrant	73
Email entrant	6
Courrier entrant	5
Courrier sortant	5
Entretien	2
Réunion	1
Email sortant	1

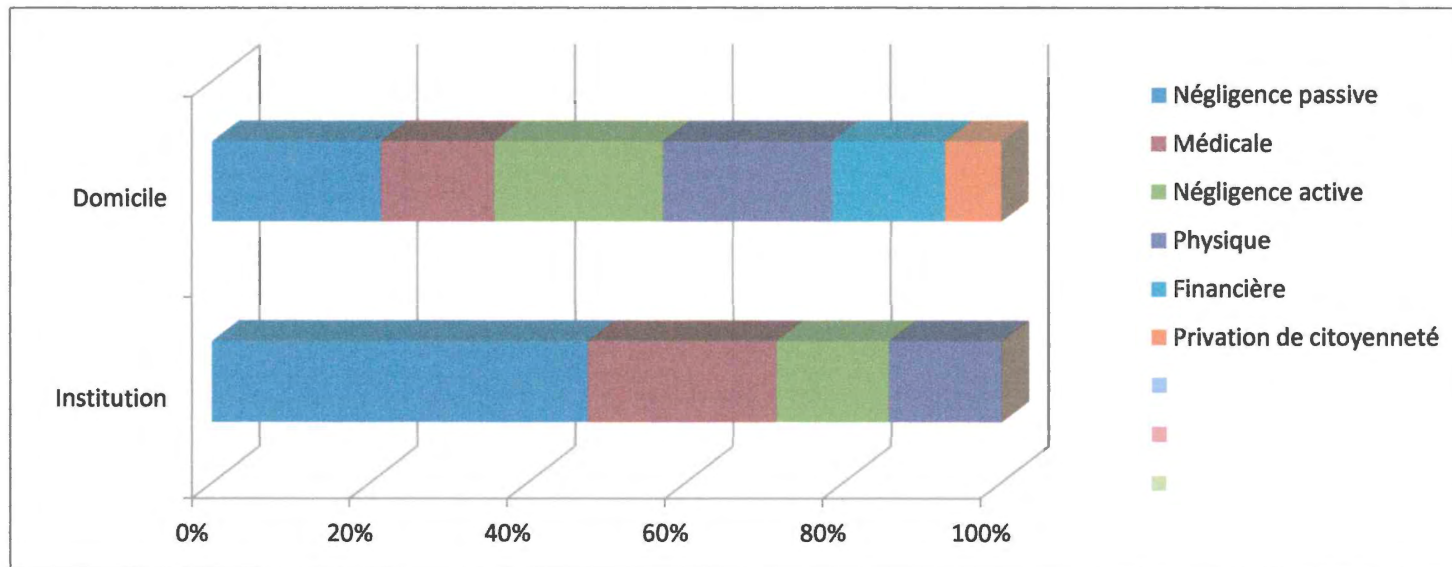


## ACTIVITES DES CENTRES :

### - COTE D'OR

Par lieu de maltraitance et par type de maltraitance principale signalée pour les PA

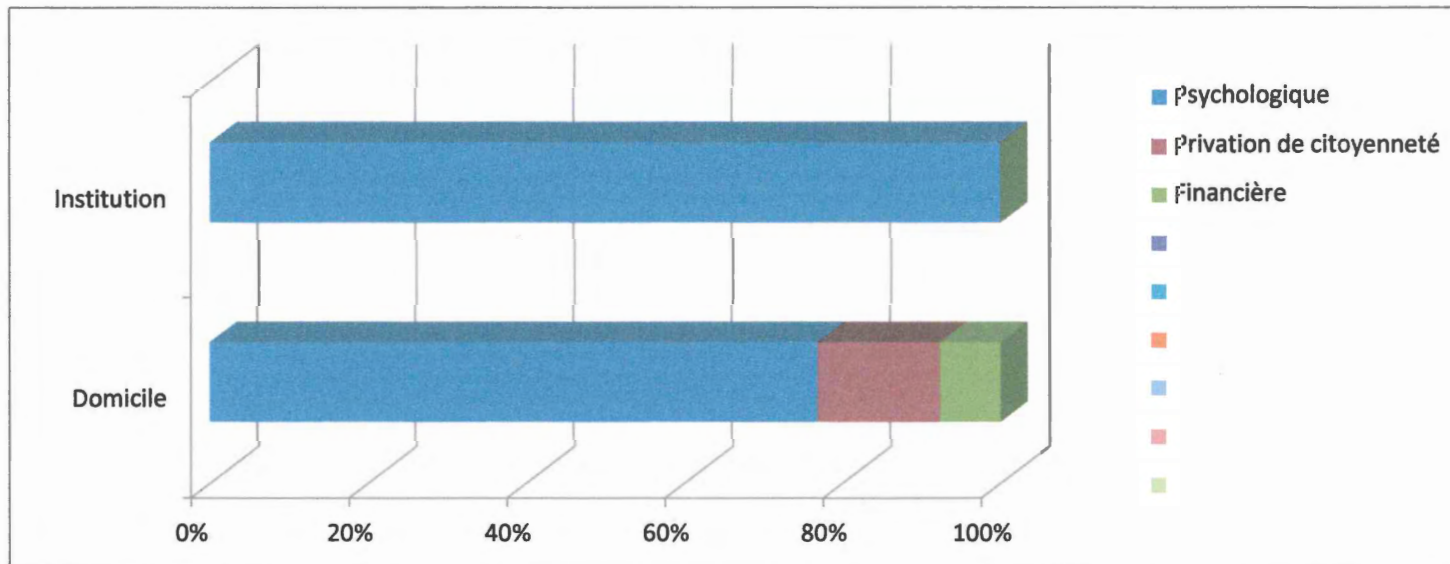
	Institution	Domicile
Négligence passive	10	3
Médicale	5	2
Négligence active	3	3
Physique	3	3
Financière	0	2
Privation de citoyenneté	0	1
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>14</b>



27 - 1

Par lieu de maltraitance et par type de maltraitance principale signalée pour les PH

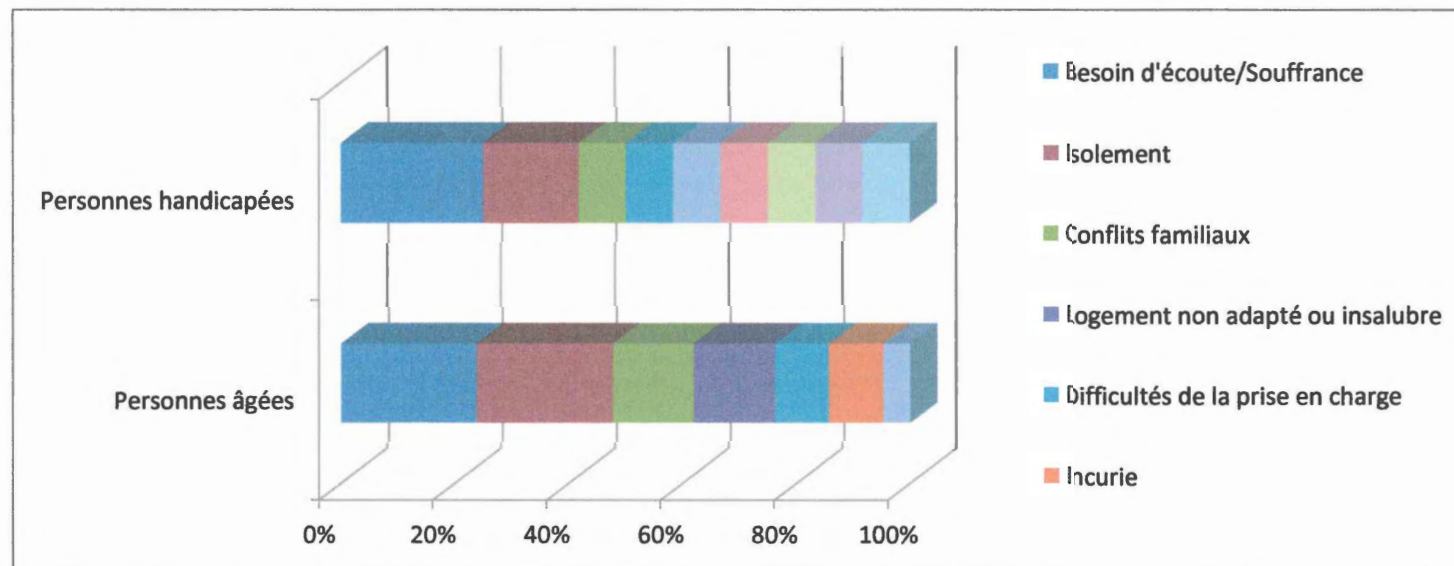
	Domicile	Institution
Psychologique	10	2
Privation de citoyenneté	2	0
Financière	1	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>2</b>



27 - 2

Par public et situations ne relevant pas de maltraitance

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Besoin d'écoute/Souffrance	5	3
Isolement	5	2
Conflits familiaux	3	1
Logement non adapté ou insalubre	3	0
Difficultés de la prise en charge	2	1
Incurie	2	0
Refus de dépôt de plainte	1	1
Confusion	0	1
Difficultés dans les démarches admin./commerciales	0	1
Pas de retour des structures saisies	0	1
Trouble de voisinage	0	1

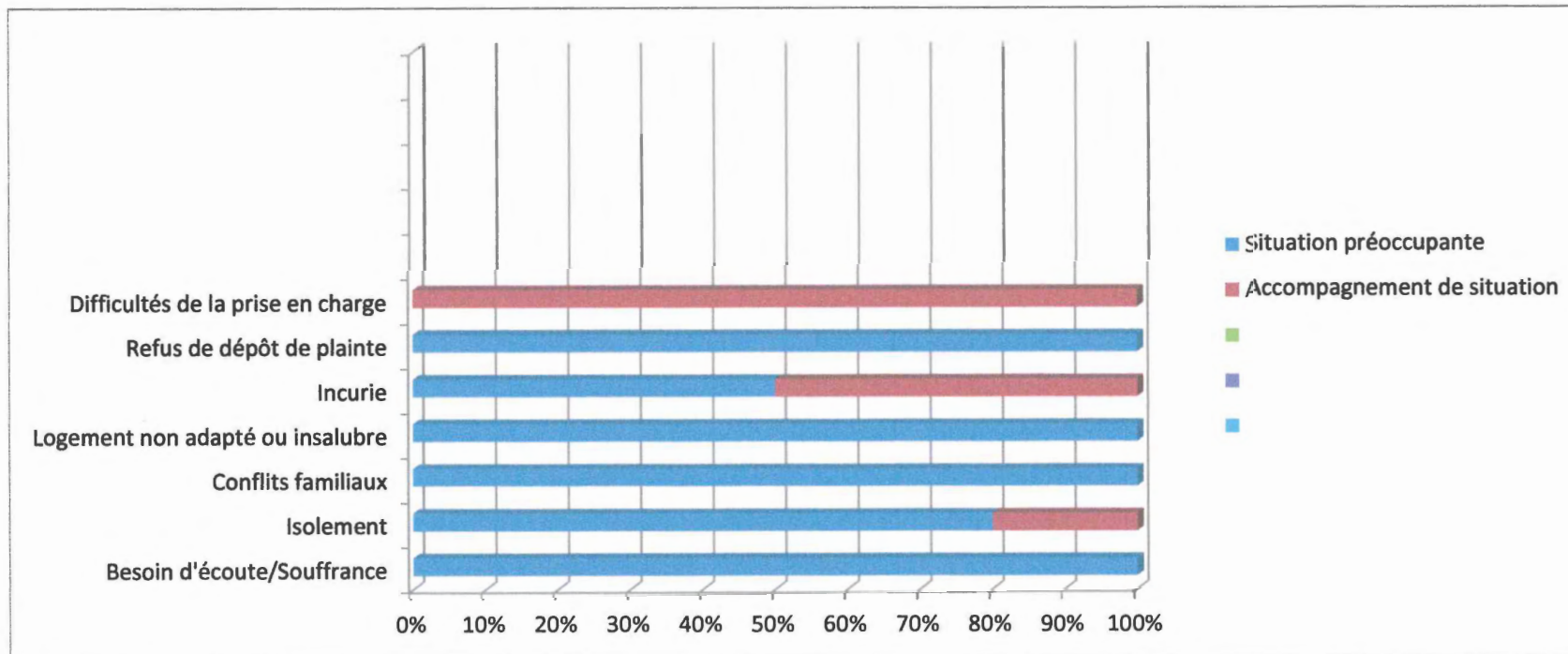


27 - 3



Par type de dossier et situation ne relevant pas de maltraitance pour les PA

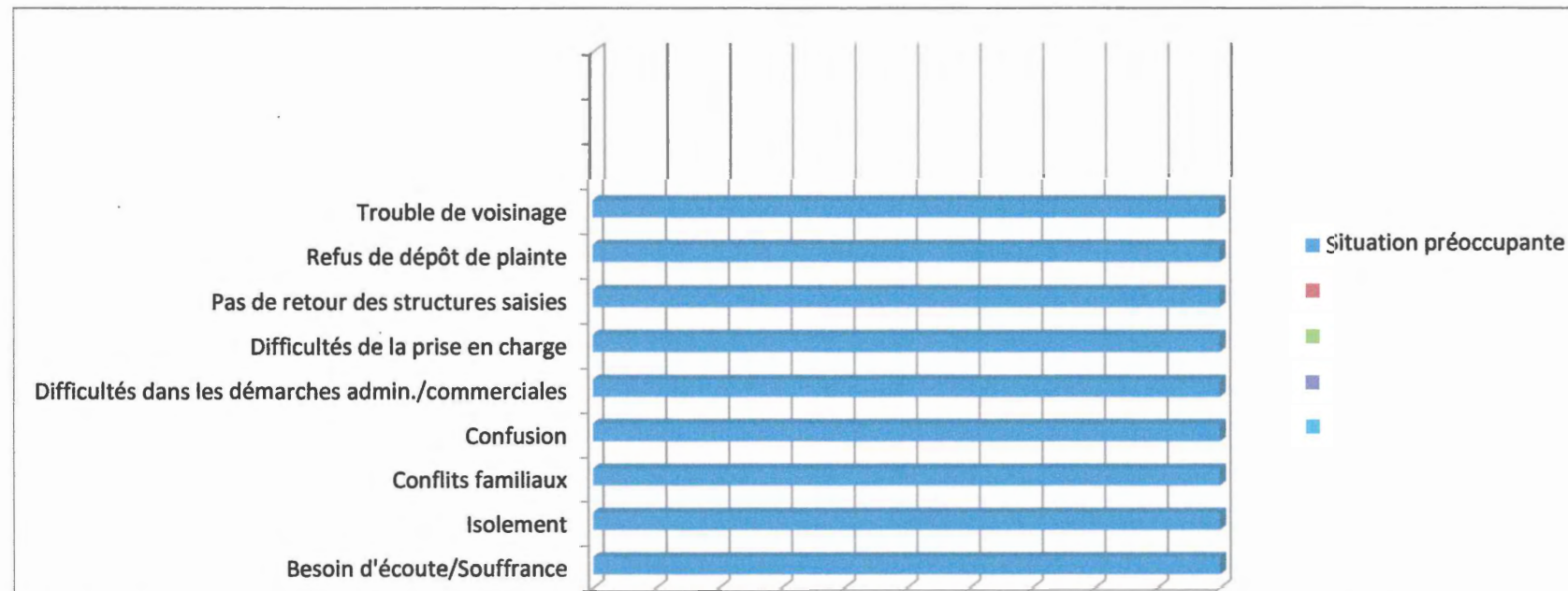
	Situation préoccupante	Accompagnement de situation			
Besoin d'écoute/Souffrance	5				
Isolement	4	1			
Conflits familiaux	3				
Logement non adapté ou insalubre	3				
Incurie	1	1			
Refus de dépôt de plainte	1				
Difficultés de la prise en charge		2			
Représentativité (%)	30,0%	100,0%			



Par type de dossier et situation ne relevant pas de maltraitance pour les PH

	Situation préoccupante				
Besoin d'écoute/Souffrance	3				
Isolement	2				
Conflits familiaux	1				
Confusion	1				
Difficultés dans les démarches admin./commerciales	1				
Difficultés de la prise en charge	1				
Pas de retour des structures saisies	1				
Refus de dépôt de plainte	1				
Trouble de voisinage	1				
Représentativité (%)	40,0%				

27 - 5



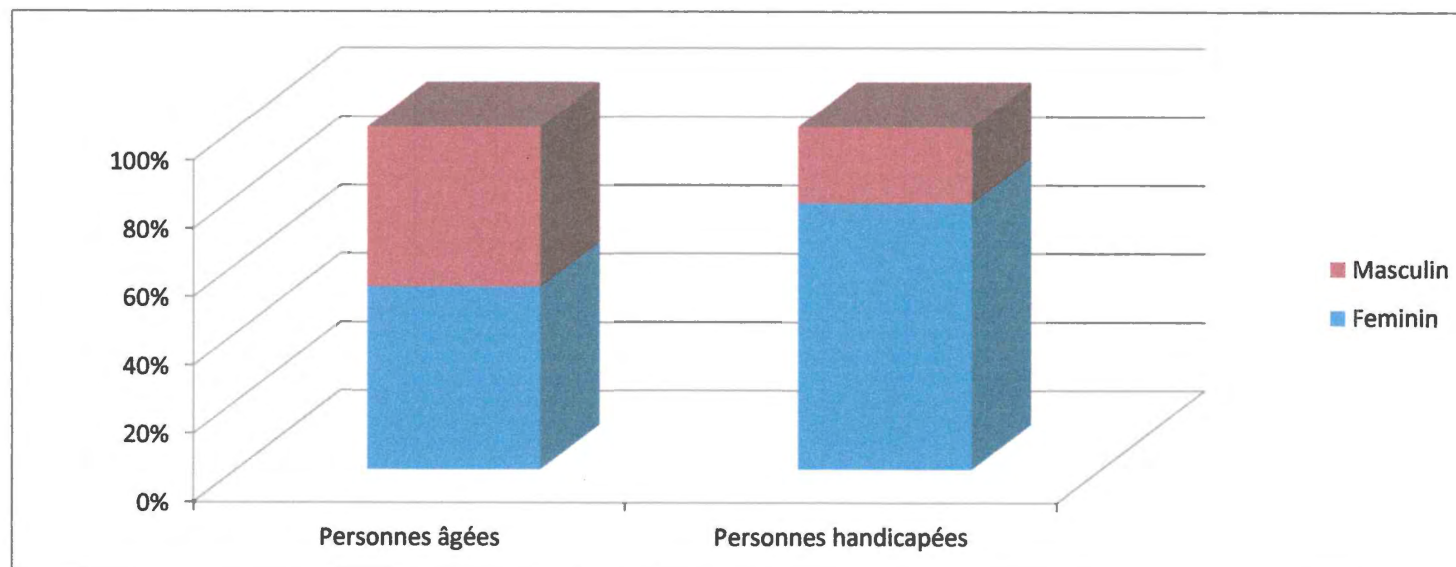
## La Maltraitance - Page 6/6

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%



Par sexe

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Feminin	8	7
Masculin	7	2
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
Représentativité (%)	42,9%	60,0%

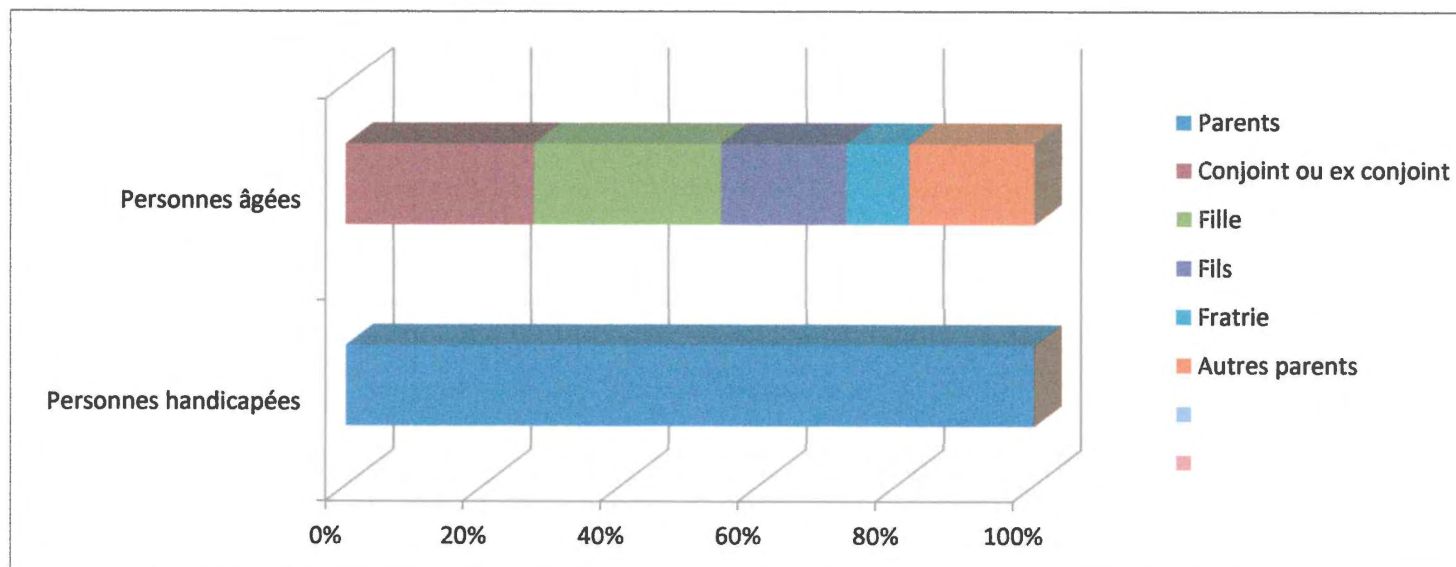


27 - 8



Qui dans la famille ?

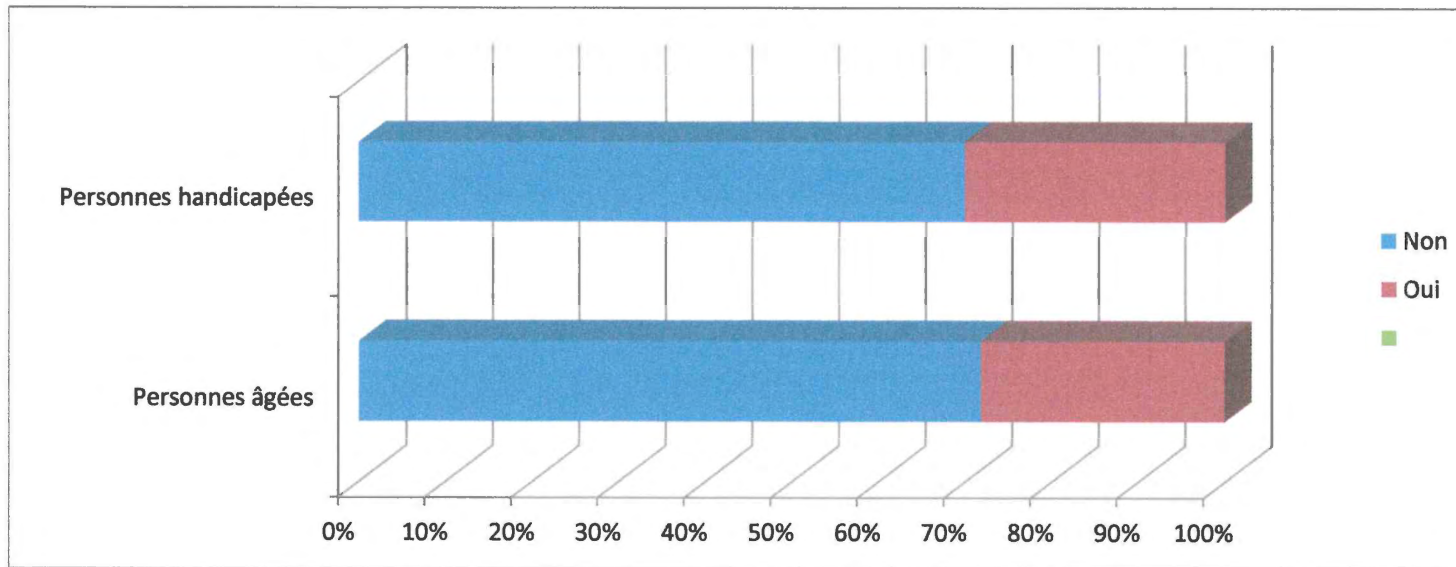
	Personnes handicapées	Personnes âgées
Parents	3	0
Conjoint ou ex conjoint	0	3
Fille	0	3
Fils	0	2
Fratrie	0	1
Autres parents	0	2



27 - 10

Par cohabitation mis en cause présumé/victime

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Non	23	7
Oui	9	3
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

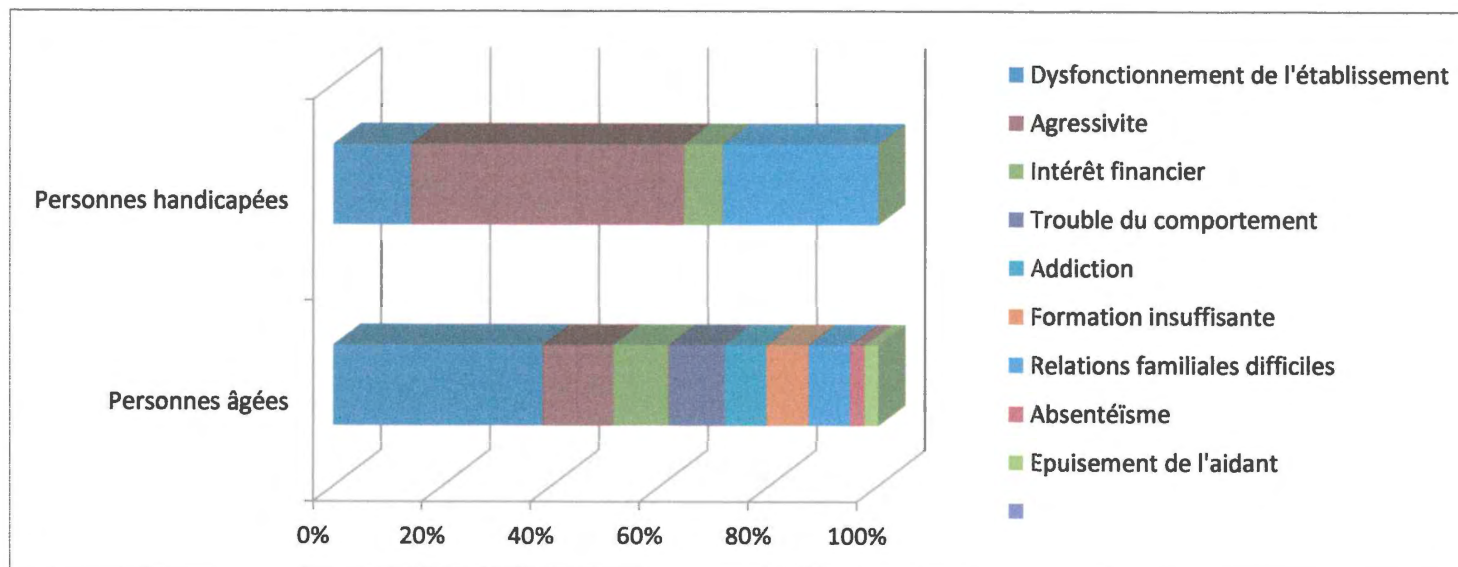


27 - 11



Par facteurs de maltraitance

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Dysfonctionnement de l'établissement	15	2
Agressivité	5	7
Intérêt financier	4	1
Trouble du comportement	4	0
Addiction	3	0
Formation insuffisante	3	0
Relations familiales difficiles	3	4
Absentéisme	1	0
Epuisement de l'aidant	1	0
Représentativité (%)	68,6%	66,7%

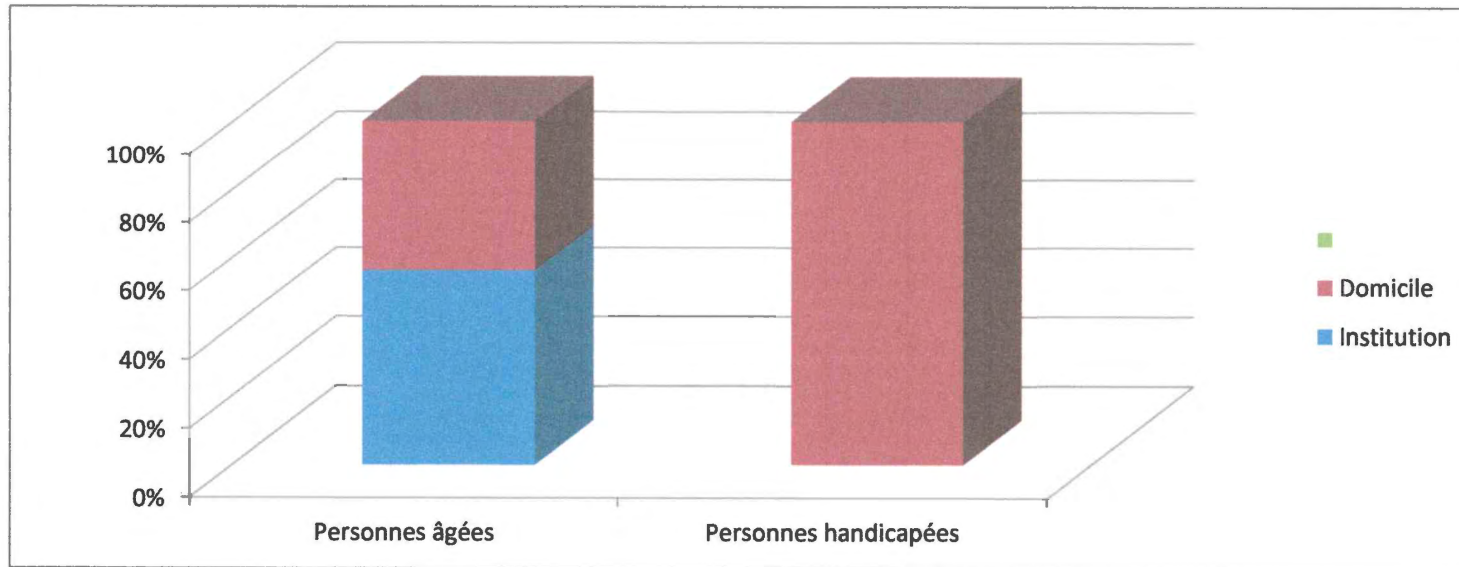


27 - 12



Par lieu d'habitation de la victime

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Institution	18	0
Domicile	14	9
Représentativité (%)	100,0%	90,0%

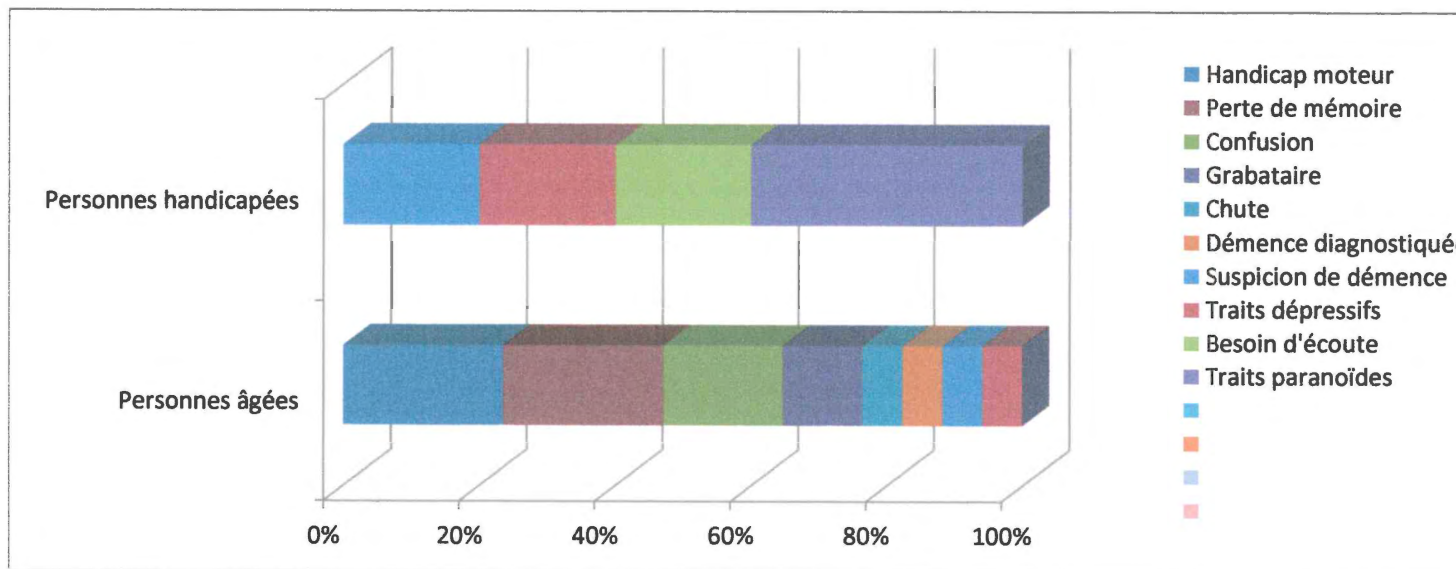


27 - 14

Par symptômes décrits

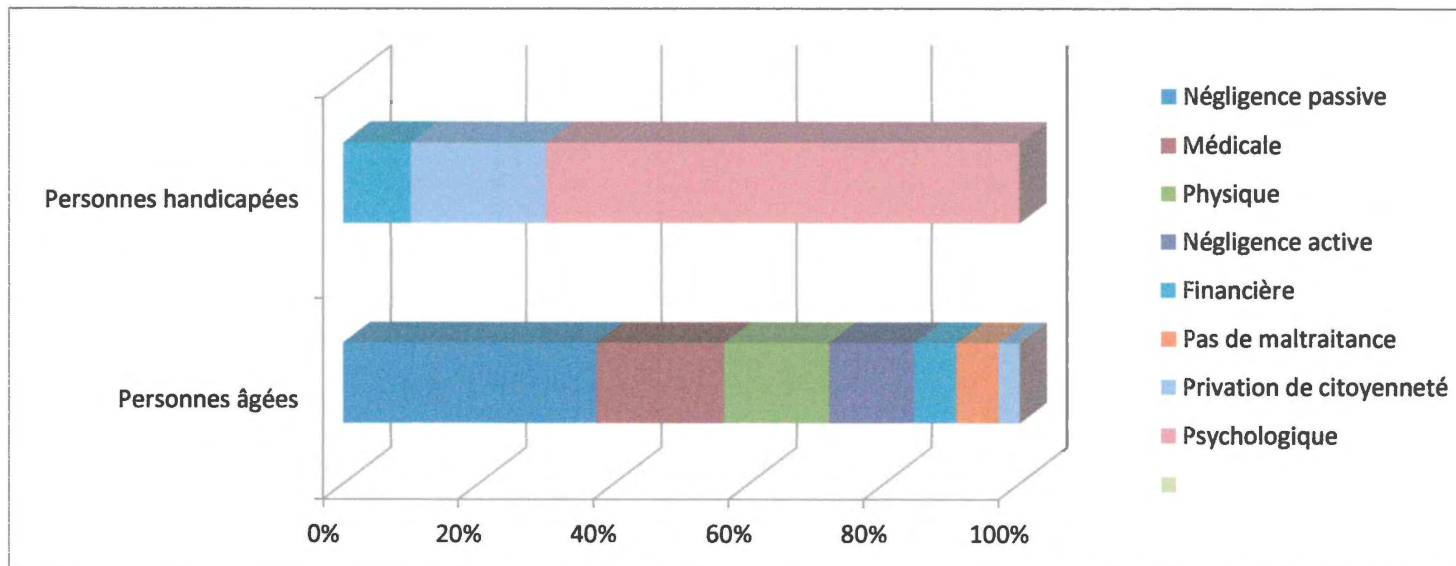
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Handicap moteur	4	0
Perte de mémoire	4	0
Confusion	3	0
Grabataire	2	0
Chute	1	0
Démence diagnostiquée	1	0
Suspicion de démence	1	1
Traits dépressifs	1	1
Besoin d'écoute	0	1
Traits paranoïdes	0	2
Représentativité (%)	37,5%	20,0%

27 - 15



Par maltraitance principale signalée

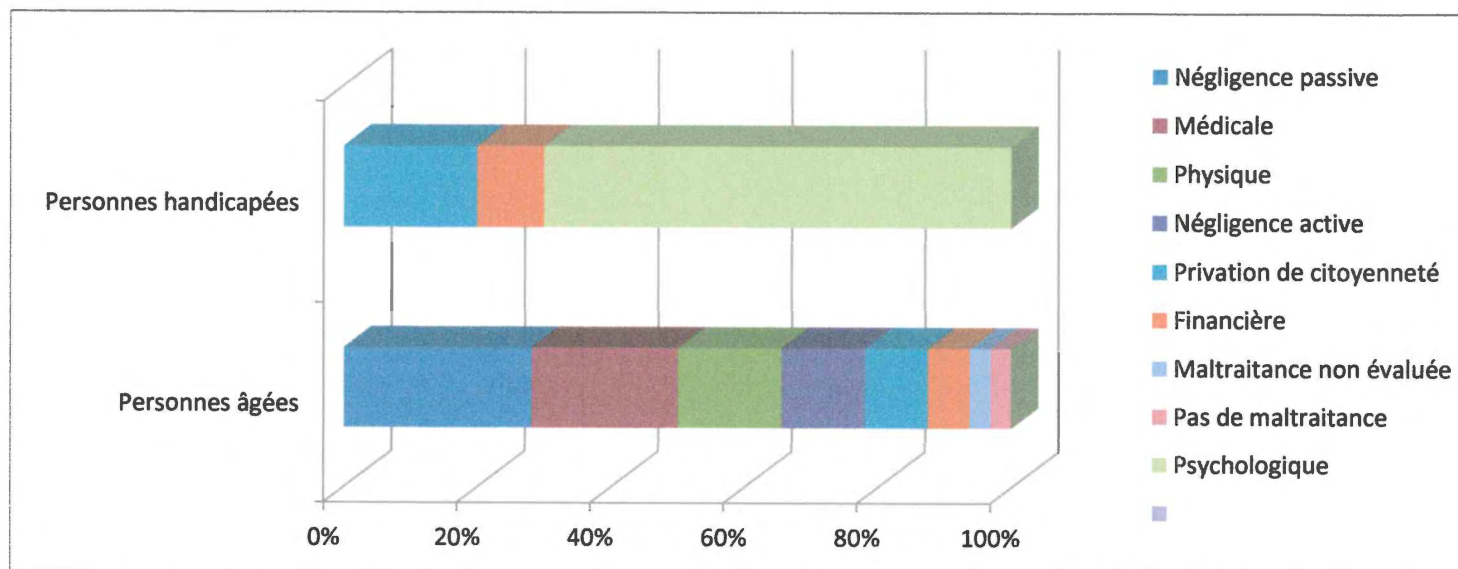
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Négligence passive	12	0
Médicale	6	0
Physique	5	0
Négligence active	4	0
Financière	2	1
Pas de maltraitance	2	0
Privation de citoyenneté	1	2
Psychologique	0	7
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>10</b>



27 - 16

Par maltraitance principale évaluée

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Négligence passive	9	0
Médicale	7	0
Physique	5	0
Négligence active	4	0
Privation de citoyenneté	3	2
Financière	2	1
Maltraitance non évaluée	1	0
Pas de maltraitance	1	0
Psychologique	0	7
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

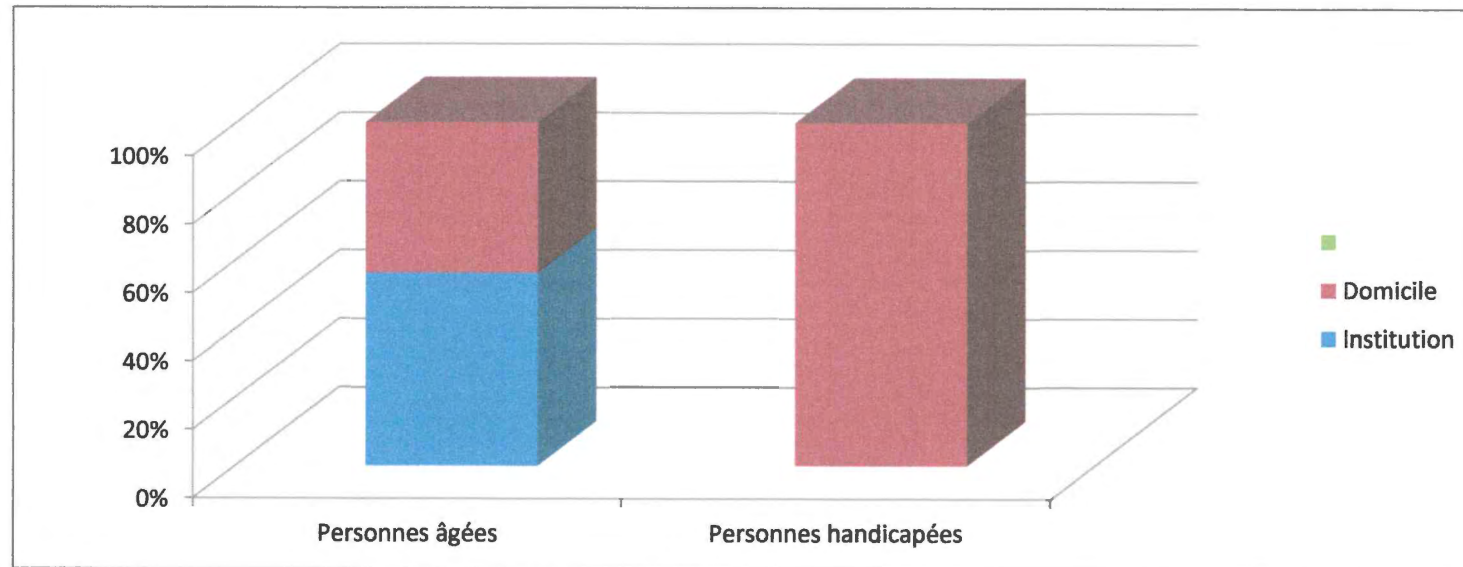


27 - 17



Par lieu d'habitation de la victime

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Institution	18	0
Domicile	14	9
Représentativité (%)	100,0%	90,0%



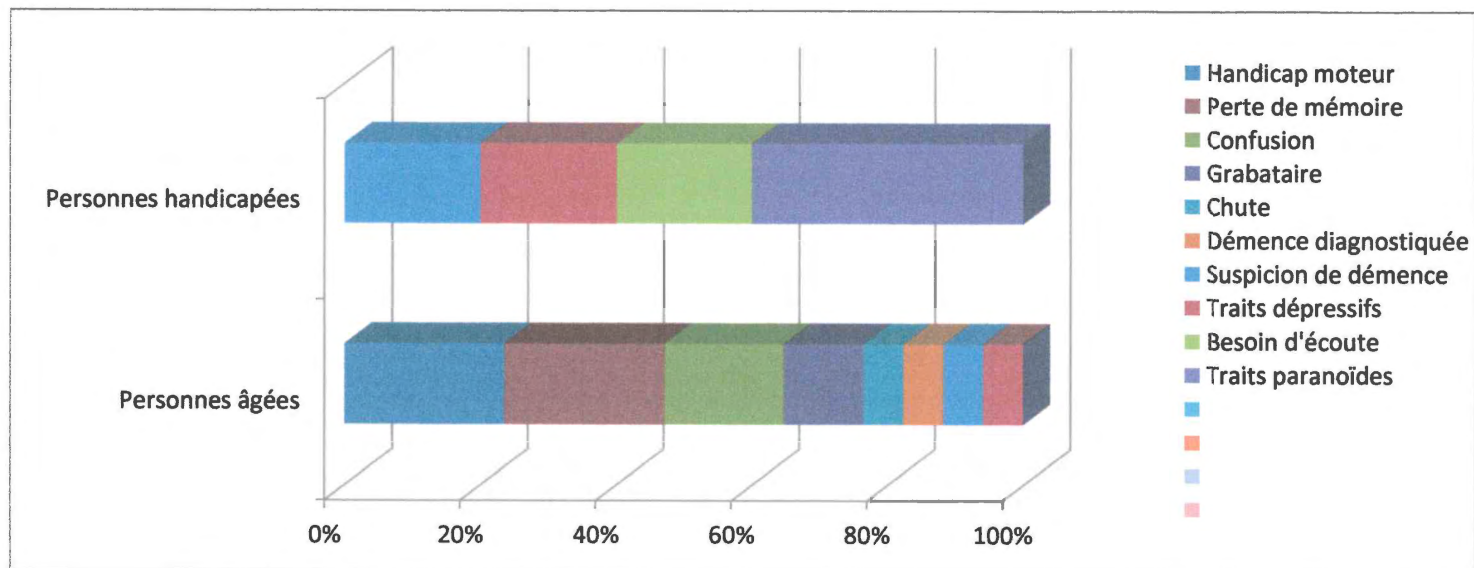
27 - 19



Par symptômes décrits

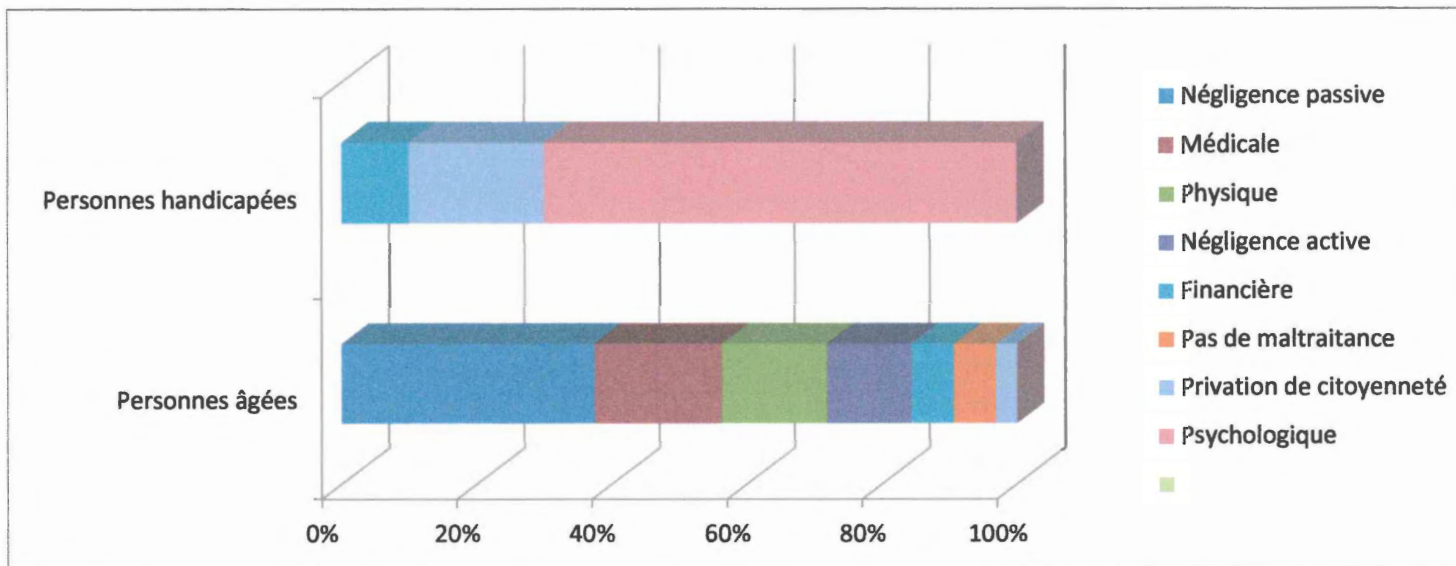
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Handicap moteur	4	0
Perte de mémoire	4	0
Confusion	3	0
Grabataire	2	0
Chute	1	0
Démence diagnostiquée	1	0
Suspicion de démence	1	1
Traits dépressifs	1	1
Besoin d'écoute	0	1
Traits paranoïdes	0	2
Représentativité (%)	37,5%	20,0%

27 - 20



Par maltraitance principale signalée

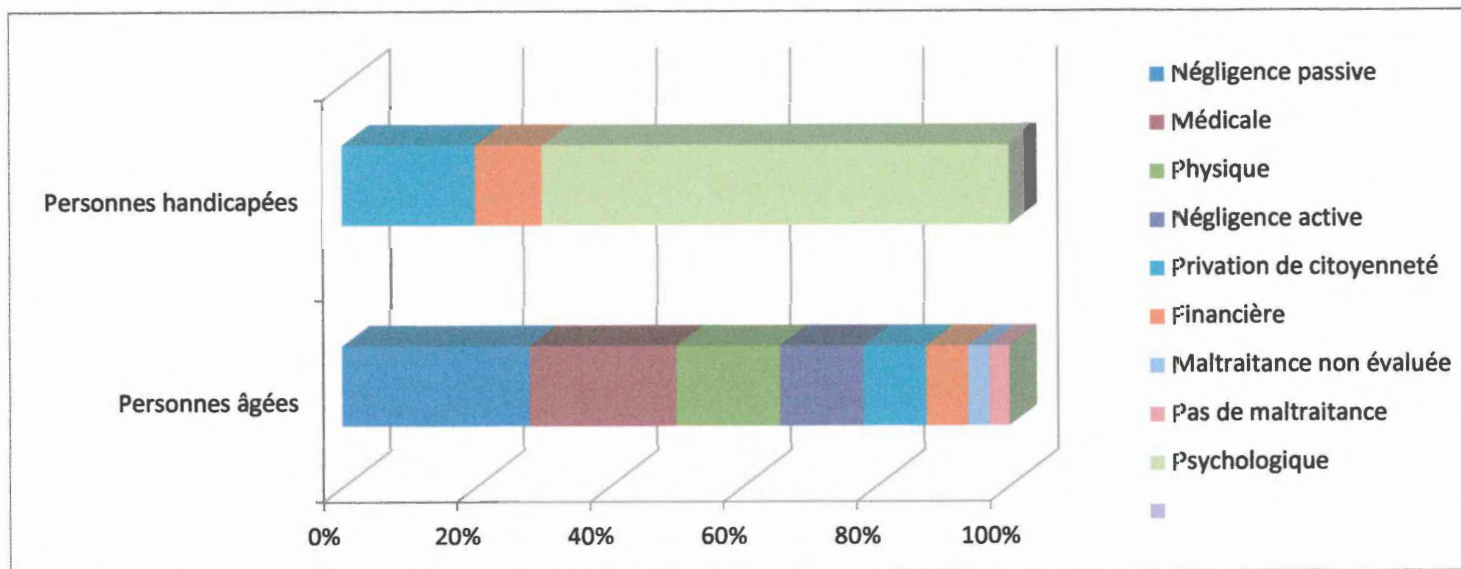
	Personnes âgées	Personnes handicapées
Négligence passive	12	0
Médicale	6	0
Physique	5	0
Négligence active	4	0
Financière	2	1
Pas de maltraitance	2	0
Privation de citoyenneté	1	2
Psychologique	0	7
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>10</b>



27 - 21

Par maltraitance principale évaluée

	Personnes âgées	Personnes handicapées
Négligence passive	9	0
Médicale	7	0
Physique	5	0
Négligence active	4	0
Privation de citoyenneté	3	2
Financière	2	1
Maltraitance non évaluée	1	0
Pas de maltraitance	1	0
Psychologique	0	7
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

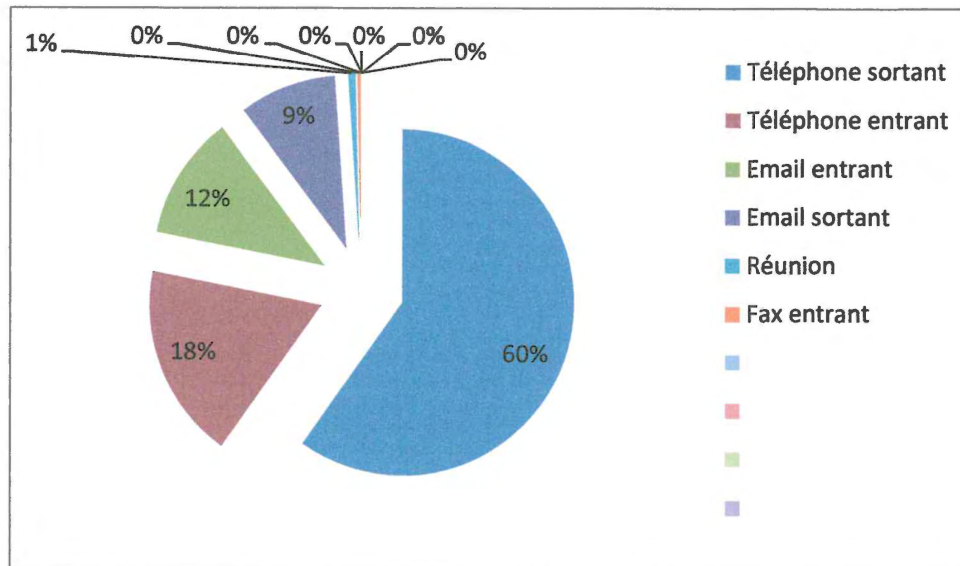


27 - 22

## Par type

## Les Suivis - Page 1/1

	Nb Suivis
Téléphone sortant	164
Téléphone entrant	50
Email entrant	32
Email sortant	25
Réunion	2
Fax entrant	1



27 - 23

# Annexes financières

## JOURNAL DE BANQUE 2023

*AU 01/01/2023* ..... 43.103,70

*RECETTES* ..... 25.006,59

*TOTAL* ..... 68.110,29

*DEPENSES* ..... 15.437,29

*TOTAL* ..... 52.673,00

*COMPTE COURANT :*      36.647,96

*LIVRET A :*              16.025,04

*TOTAL :*                 52.673,00

## ETAT DE RAPPROCHEMENT

*Solde Banque* ..... 52.673,00

*SOLDE COMPTABLE :*    52.673,00

## **BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<b>DISPONIBILITES -----</b>	<b>52.673,00</b>	<b>REPORT A NOUVEAU -----</b>	<b>43.103,70</b>
		<b>Charges à payer :</b>	<b>783,16</b>
		- URSSAF .....	<b>144,00</b>
		- Frais déplacements Dijon .....	<b>583,96</b>
		- Frais déplacements Mâcon .....	<b>55,20</b>
		<b>Résultat 2023 .....</b>	<b>8.786,14</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF -----</b>	<b>52.673,00</b>	<b>TOTAL GENERAL PASSIF -----</b>	<b>52.673,00</b>

## Compte d'exploitation – EXERCICE 2023

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
<b>60 – ACHATS -----</b>	<b>239,31</b>	<b>71 – SUBVENTIONS -----</b>	<b>24.500,00</b>
<i>Fournitures de bureau ----- 212,67</i>		<i>Conseil départemental 71 ----- 4.000,00</i>	
<i>Matériel de bureau ----- 26,64</i>		<i>DDETS 71 ----- 8.000,00</i>	
<b>61 – SERVICES EXTERIEURS -----</b>	<b>823,27</b>	<i>Conseil départemental 21 ----- 4.500,00</i>	
<i>Assurance ----- 583,27</i>		<i>DDETS 21 ----- 8.000,00</i>	
<i>Cotisation diverses ----- 240,00</i>		<i>Remboursement Orange -----</i>	<i>52,44</i>
<b>62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS -----</b>	<b>8.546,81</b>	<b>76 – PRODUITS FINANCIERS -----</b>	<b>454,15</b>
<i>Téléphone - internet ----- 1.874,58</i>		<i>Intérêts bancaires livret A ----- 454,15</i>	
<i>Frais de déplacement ----- 4.068,93</i>			
<i>Frais postaux ----- 61,82</i>			
<i>Frais bancaires ..... 85,80</i>			
<i>Frais réception ----- 97,65</i>			
<i>Divers ----- 876,03</i>			
<i>Loyer ----- 800,00</i>			
<i>Frais formation ..... 682,00</i>			
<b>64 – CHARGES DE PERSONNEL -----</b>	<b>6.611,06</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :</b>	<b>16.220,45</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>	<b>25.006,59</b>
<i>Bénéfice de l'année .....</i>	<i>8.786,14</i>		



# BUDGET PREVISIONNEL 2024

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
<b>60 – ACHATS -----</b>	<b>3.000</b>		
<i>Fournitures de bureau ----- 1.000</i>			
<i>Matériel de bureau ----- 2.000</i>		<b>71 – SUBVENTIONS -----</b>	<b>25.000</b>
<b>61 – SERVICES EXTERIEURS -----</b>	<b>1.100</b>	<i>Conseil départemental 71 ----- 4.500</i>	
<i>Assurance ----- 600</i>		<i>DDETS 71 ----- 8.000</i>	
<i>Cotisation diverses et documentation----- 500</i>		<i>Conseil départemental 21 - ----- 4.500</i>	
<b>62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS -----</b>	<b>18.460</b>	<i>DDETS 21 ----- 8.000</i>	
<i>Téléphone - internet ----- 2.000</i>		<b>76 – PRODUITS FINANCIERS -----</b>	<b>450</b>
<i>Frais de déplacement ----- 6.000</i>		<i>Intérêts bancaires livret A ----- 450</i>	
<i>Frais postaux ----- 1.300</i>			
<i>Frais réception ----- 500</i>			
<i>Frais bancaires ----- 110</i>			
<i>Divers ----- 800</i>			
<i>Loyer----- 6.400</i>			
<i>Frais formation ..... 2.000</i>			
<i>Frais d'Assemblée et Conseils ..... 1.000</i>			
<b>64 – CHARGES DE PERSONNEL -----</b>	<b>7.500</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>30.060</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25.450</b>



© matt-mcnulty



Soutenu  
par



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Générale  
de la Cohésion Sociale

**ALlo MAL**traittance des personnes en situation de  
vulnérabilité  
(Handicap, grand âge)

**Centre départemental de Saône-et-Loire  
et Côte d'Or**

B.P. 171 – 71006 MACON CEDEX

Les appels directs au centre sont reçus au numéro :

- **03.85.38.92.79** (Saône-et-Loire) – [alma71@wanadoo.fr](mailto:alma71@wanadoo.fr)
- **03.80.72.23.56** (Côte d'Or) ( [alma21@orange.fr](mailto:alma21@orange.fr) )

Association loi 1901

Association loi 1901 - Siret n° 000 000 000 000 00